



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9309^e séance

Mardi 25 avril 2023, à 10 heures

New York

Président : M. Lavrov/M. Nebenzia/M. Vershinin (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Al Marar
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants et représentantes des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Chili, Cuba, Égypte, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Namibie, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, Sierra Leone, Sri Lanka, Tunisie, Türkiye et Viet Nam.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Riad Al-Malki.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Hameed Ajibaiye Opeloyeru, Observateur permanent à la Mission d'observation de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ; et S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Il y a quelques jours, les musulmans du monde entier ont célébré l'Eïd al-Fitr, clôturant ainsi le mois sacré du ramadan, qui coïncidait avec Pâques et la Pâque juive. Cette période sainte, bien que calme dans l'ensemble, a malheureusement été marquée par des actes choquants de violence sur les Lieux saints et des tensions dans le Territoire palestinien occupé et en Israël, ainsi que par une escalade de courte durée qui s'est étendue à toute la région. Si une escalade de plus grande ampleur a été évitée, chaque fois que la situation s'apaise, les enjeux deviennent plus importants et les outils à notre disposition plus rares. La trajectoire actuelle n'est ni viable ni inévitable. Les parties, la région et la communauté internationale doivent s'attaquer aux problèmes politiques, économiques, institutionnels et de sécurité qui sont à l'origine du conflit. Il faut mettre un terme aux mesures unilatérales, ainsi qu'aux actes de provocation et d'incitation, qui favorisent la violence et entravent les progrès vers le règlement du conflit et la fin de l'occupation.

Au total, en Cisjordanie occupée, 17 Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués et 200 Palestiniens, dont quatre femmes et 38 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes dans le contexte de manifestations et d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens, ainsi que dans d'autres circonstances. De plus, 39 Palestiniens, dont trois femmes et quatre enfants, ont été blessés par des colons israéliens ou d'autres civils dans le cadre d'attaques à l'arme à feu, de jets de pierres et d'autres incidents.

Quatre civils israéliens, dont deux femmes et un enfant, ont été tués et 31 autres, dont deux femmes, un enfant et 12 membres des forces de sécurité israéliennes, ont été blessés par des Palestiniens dans le contexte d'attaques à l'arme à feu ou à la voiture-bélier, d'affrontements, de jets de pierres et de cocktails Molotov et d'autres incidents. En outre, un ressortissant étranger a été tué et sept étrangers ont été blessés.

La période de fêtes a été en grande partie célébrée dans le calme, et des millions de musulmans se sont rendus sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa pendant le ramadan, ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années. Toutefois, les 4 et 5 avril, des affrontements ont éclaté sur les Lieux saints de Jérusalem lorsque les forces de sécurité israéliennes ont pénétré dans la salle de prière Al-Qibli de la mosquée Al-Aqsa et fait sortir par la force des Palestiniens qui s'étaient barricadés à

l'intérieur. Les forces de sécurité israéliennes ont fait usage de grenades incapacitantes, ont roué de coups des Palestiniens au moyen de matraques et de fusils, et ont tiré des balles en caoutchouc à noyau métallique, tandis que certains Palestiniens à l'intérieur de la mosquée ont allumé des feux d'artifice et les ont lancés, de même que des pierres, en direction des forces de sécurité israéliennes.

Ces événements sont survenus à la suite d'appels provocateurs et d'incitations de la part de diverses parties. Les extrémistes israéliens ont appelé les Juifs à procéder à des sacrifices rituels d'animaux sur les Lieux saints. Le Hamas et d'autres factions palestiniennes armées ont demandé aux Palestiniens de se rendre à la mosquée Al-Aqsa pour s'opposer à de tels actes. Comme les années précédentes, la police israélienne a fait obstacle aux tentatives de sacrifices d'animaux dans l'enceinte, procédant à l'arrestation d'au moins deux Israéliens.

À la suite de ces événements sur les Lieux saints, les 4 et 5 avril, des militants ont tiré des dizaines de roquettes depuis Gaza et le Liban en direction d'Israël. Si certaines ont été interceptées par le système de défense aérienne israélien, 46 ont atterri en Israël, faisant un blessé et causant des dégâts matériels. Les tirs de barrage en provenance du Liban ont été les plus intenses jamais connus depuis 2006. Les Forces de défense israéliennes ont mené des frappes aériennes à Gaza et dans le sud du Liban le 7 avril, en prenant pour cible des éléments supposés appartenir au Hamas. Un hôpital pour enfants et un dispensaire ont été endommagés à Gaza ; cependant, on n'a déploré aucune victime. Le Premier Ministre libanais a condamné les tirs de roquettes en direction d'Israël. Les efforts déployés par l'ONU en faveur de la désescalade, ainsi que la coordination et la liaison entre les parties et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ont contribué à rétablir le calme.

À partir du 12 avril, les autorités israéliennes ont interdit aux non-musulmans de se rendre sur le site pendant les derniers jours du mois de ramadan, conformément à la pratique habituelle. Le 15 avril, des affrontements ont éclaté entre la police israélienne et des fidèles chrétiens orthodoxes qui tentaient d'entrer dans l'église du Saint-Sépulcre, dans la vieille ville de Jérusalem, pour la cérémonie du Feu sacré, et dont le nombre dépassait la limite imposée par les autorités israéliennes, invoquant des raisons de sécurité. Le patriarcat grec et d'autres responsables ecclésiastiques ont critiqué les limites imposées aux visiteurs, estimant

qu'elles étaient bien trop basses et qu'elles violaient le statu quo.

Au cours de la période considérée, d'autres faits de violence ont continué à se produire en Cisjordanie occupée et en Israël.

Les opérations militaires israéliennes dans la zone À de la Cisjordanie occupée et les affrontements, parfois armés, y consécutifs ont fait de nombreuses victimes du côté palestinien. Le 16 mars, des membres infiltrés des forces israéliennes ont pénétré dans Jénine, ce qui a provoqué des affrontements. Les forces israéliennes ont abattu quatre Palestiniens, dont un passant de 14 ans. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien ont déclaré que deux des personnes tuées étaient membres de leurs branches armées.

Dans la vieille ville de Jérusalem, le 1^{er} avril, un Arabe israélien a été abattu par les forces de sécurité israéliennes près d'une entrée des Lieux saints, dans des circonstances controversées. Le 7 avril, deux sœurs israélo-britanniques, dont la plus jeune était âgée de 15 ans, ont été tuées en Cisjordanie dans une attaque à l'arme à feu perpétrée par des personnes se trouvant à bord d'une voiture immatriculée en Palestine. Leur mère, grièvement blessée dans l'attaque, est décédée trois jours plus tard. Il n'a été procédé à aucune arrestation.

Le même jour, un ressortissant italien a été tué à Tel-Aviv, et sept autres ressortissants italiens et britanniques ont été blessés dans ce que la police israélienne a qualifié d'attentat à la voiture-bélier perpétré par un Arabe israélien, qui a été abattu sur place par la police. La famille de l'auteur présumé a réfuté ces allégations.

Le 10 avril, un jeune Palestinien de 15 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes au cours d'une opération d'arrestation et des affrontements qui ont suivi dans le camp de réfugiés d'Aqbat Jabr, près de Jéricho. Des témoins oculaires ont déclaré que le garçon se trouvait à proximité, tandis que l'armée israélienne a affirmé que les soldats avaient riposté après avoir essuyé des tirs.

Le niveau de violence imputable aux colons est également demeuré élevé. Houara est restée un foyer de tension. Le 25 mars, des Palestiniens ont commis une attaque à l'arme à feu dans la ville, blessant deux soldats israéliens. Des colons israéliens ont pénétré dans la ville le même jour et à nouveau le 27 mars, se livrant à des jets de pierres qui ont blessé deux Palestiniens et causé des dégâts matériels.

Le 6 avril, un colon israélien a blessé par balle un jeune Palestinien dans la vieille ville de Jérusalem. Le 18 avril, deux Israéliens ont été blessés par balle alors qu'ils se trouvaient à bord de leur véhicule dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est. Le lendemain, les forces de sécurité israéliennes ont déclaré avoir appréhendé, à Naplouse, un jeune Palestinien de 15 ans qui avait avoué être l'auteur de l'attaque.

Je suis profondément préoccupé par les faits de violence et les actes incendiaires de ces dernières semaines, en particulier les affrontements violents à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa. J'insiste à nouveau sur le respect du statu quo sur les Lieux saints à Jérusalem, conformément au rôle spécial que joue le Royaume hachémite de Jordanie.

Je condamne les tirs aveugles de roquettes visant des agglomérations israéliennes. Je réaffirme que les actes de terreur et les attaques dirigées contre les civils sont abominables et doivent être condamnés et rejetés par tous. Tous les auteurs d'actes de violence doivent être mis face à leurs responsabilités et traduits rapidement en justice.

Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque c'est absolument inévitable pour protéger des vies.

Je suis atterré que des enfants continuent d'être victimes de violences. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, tout comme ils ne doivent jamais être utilisés ni mis en danger.

Le 19 mars, de hauts responsables égyptiens, jordaniens, israéliens, palestiniens et américains se sont réunis à Charm el-Cheikh, en Égypte, pour discuter plus en détail des accords conclus à Aqaba, en Jordanie, le 23 février. Dans l'esprit des accords conclus à Aqaba et à Charm el-Cheikh, j'exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation, ainsi qu'à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les communiqués conjoints. Je reste en contact étroit avec toutes les parties concernées afin d'apaiser les tensions et de définir la voie politique à suivre.

En ce qui concerne les faits nouveaux liés aux activités de peuplement, les autorités israéliennes ont annoncé, le 22 mars, la publication d'appels d'offres pour la construction de 940 logements dans les colonies de la zone C et de 89 autres à Jérusalem-Est. Le 10 avril, des ministres du Gouvernement israélien et des membres

de la Knesset ont rejoint plus de 15 000 colons et autres civils israéliens dans une marche sous haute sécurité à destination de l'avant-poste illégal d'Evyatar, dans le nord de la Cisjordanie, pour demander au Gouvernement d'en légaliser l'existence au regard du droit israélien. Je réaffirme que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles demeurent un obstacle majeur à la paix. J'appelle toutes les parties à se garder de mesures unilatérales et de provocations, telles que cette marche, qui risquent d'exacerber les tensions.

Les démolitions et confiscations de biens appartenant à des Palestiniens restent vivement préoccupantes. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 11 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et huit à Jérusalem-Est, déplaçant 14 Palestiniens, dont sept enfants – une baisse relative qui témoigne d'une réduction de l'activité pendant le mois de ramadan, comme les années précédentes. Ces démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne disposaient pas de permis de construire délivrés par Israël, lesquels sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens. Le 3 avril, la Cour suprême d'Israël s'est prononcée contre l'expulsion d'une famille palestinienne de son habitation dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, mettant ainsi fin à une bataille juridique de 30 ans. Je demande aux autorités israéliennes de mettre fin au déplacement et à l'expulsion des Palestiniennes et des Palestiniens, et d'approuver davantage de projets qui leur permettraient de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

À l'échelle de la région, dans le Golan, les Forces de défense israéliennes ont déclaré que, entre le 8 et le 9 avril, six roquettes avaient été lancées depuis la Syrie en direction d'Israël et qu'elles avaient riposté par des tirs d'artillerie et des frappes aériennes, en prenant pour cible des sites en Syrie, y compris des positions de l'armée syrienne. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a noué le dialogue avec les Forces de défense israéliennes et les autorités syriennes afin de désamorcer la situation, en les exhortant à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter le cessez-le-feu, conformément à l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Il n'a été fait état d'aucune victime.

Dans un contexte de détérioration de la situation sur le terrain, l'Autorité palestinienne reste aux prises avec d'importantes difficultés budgétaires et institutionnelles. Dans le même temps, les organismes,

fonds et programmes des Nations Unies qui apportent un soutien au peuple palestinien, en coordination et en complémentarité avec l'Autorité palestinienne, souffrent d'importants déficits de financement, notamment le Programme alimentaire mondial et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ce qui a une incidence sur la fourniture de services de base. Je suis particulièrement préoccupé par la fermeture prolongée des écoles et des dispensaires de l'UNRWA en Cisjordanie, où les enseignants de l'Autorité palestinienne et de l'Office, ainsi que le personnel de santé de ce dernier, sont en grève depuis des semaines, ce qui est dommageable pour les enfants dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

Les parties et la communauté internationale doivent s'employer à renforcer les institutions palestiniennes, à améliorer la gouvernance et à assurer la santé budgétaire de l'Autorité palestinienne. Ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'un effort politique plus large qui s'attaque aux causes profondes du conflit, offre l'espace et l'accès nécessaires à la croissance de l'économie palestinienne et encourage les parties à faire évoluer leurs relations économiques et administratives. La prochaine réunion du Comité spécial de liaison, qui se tiendra à Bruxelles au début du mois de mai, sera l'occasion d'opérer un changement stratégique dans cette direction. La résolution de ces problèmes immédiats pourrait également donner l'impulsion nécessaire à la redéfinition d'un horizon politique propice à la solution des deux États.

J'exhorte les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à faire preuve de leadership et à se réinvestir dans les efforts collectifs en faveur de la paix en vue de mettre fin à l'occupation et de régler le conflit conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux accords précédents, et pour concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des lignes d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine.

M. Al-Malki (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, féliciter la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et saluer sa décision de convoquer le débat public d'aujourd'hui. Je voudrais également saluer et remercier tous les pays qui prendront la parole aujourd'hui pour défendre la Charte des Nations Unies, le droit international et les droits du peuple palestinien. Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Mahmoud Darwish, notre poète national et universel, a dit :

« Je sais que vous, les maîtres des mots, n'avez pas besoin de rhétorique devant l'éloquence du sang. C'est pourquoi nos paroles seront aussi simples que nos droits ».

C'est donc avec des messages clairs que je me présente devant cette assemblée.

Il y a 75 ans, notre peuple a subi la Nakba. Nakba est un mot de cinq lettres qui signifie catastrophe et qui englobe la dépossession et le déplacement d'une nation entière. Presque du jour au lendemain, les deux tiers de notre population sont devenus des réfugiés. Soixante-quinze ans plus tard, la Nakba se poursuit. La privation de nos droits, le déplacement et le remplacement de notre peuple sont toujours en cours, avec un objectif poursuivi au grand jour : l'annexion. Il est temps de mettre fin à la Nakba.

Il s'agit de la plus longue crise de réfugiés au monde. Il s'agit du déni de droits nationaux, collectifs et individuels qui a le plus duré au monde. Il s'agit de la crise de non-respect de l'obligation de protéger qui se poursuit depuis le plus longtemps au monde. Il s'agit de la plus longue occupation d'un territoire entier dans l'histoire moderne. La question qui s'impose est donc la suivante : pourquoi cette situation perdure-t-elle ?

Est-ce en raison d'une absence de règles ou d'un manque de détermination ? Les normes sont claires. L'ensemble de l'ordre international fondé sur le droit repose sur deux principes cardinaux auxquels nul ne peut déroger : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Il n'existe pas de violations plus graves de ces règles que l'agression et l'annexion.

La communauté internationale a non seulement la possibilité de faire respecter le droit international, elle en a la responsabilité, quelle que soit l'identité des

opresseurs et des victimes. Si la Charte des Nations Unies avait été respectée et si les résolutions du Conseil de sécurité avaient été appliquées, la paix aurait prévalu en Palestine depuis longtemps, au lieu de l'occupation et de l'apartheid. C'est tout ce que nous demandons : que la Charte des Nations Unies soit respectée et que les résolutions des organes de l'ONU soient appliquées.

Nous tenons à exprimer notre gratitude pour la position claire et sans équivoque de la communauté internationale, qui condamne les violations du droit international et est favorable à une paix juste et durable, conformément aux paramètres internationalement reconnus. Il s'agit sans doute du conflit au monde faisant l'objet du consensus le plus établi, le plus solide et le plus cohérent au niveau international. Comment expliquer alors que ce consensus n'ait pas changé la réalité sur le terrain ?

La situation sur le terrain est le résultat d'un échec et non d'une fatalité. Bien que la communauté internationale ait adopté des positions claires, elle ne les a pas concrétisées par des actions décisives. Comment se fait-il que, lorsqu'il s'agit d'Israël, la communauté internationale puisse prendre position mais ne soit pas en mesure d'agir ?

Les règles sont claires. C'est de la détermination de les appliquer que nous avons besoin. Hier, de nombreuses délégations dans cette salle ont évoqué cette évidence : le droit international doit être respecté (voir S/PV.9308 et S/PV.9308 (reprise)). Elles ont parlé d'obligations, de reddition de comptes et de responsabilité collective.

Rien ne sape davantage l'autorité et la crédibilité du droit international que le deux poids, deux mesures, la sélectivité et la schizophrénie. Israël répond-il de ses violations du droit, de la Charte et des innombrables résolutions des organes de l'ONU depuis des décennies ? Combien de responsables israéliens ont-ils été tenus de rendre compte, sous quelque forme que ce soit, de la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement sur nos terres, du déplacement forcé de notre peuple, des attaques ciblées et sans discrimination contre nos civils et de la démolition des maisons et autres structures que de nombreux membres du Conseil ont financées ? À quelles conséquences ont-ils dû faire face ?

Les membres veulent-ils savoir pourquoi les condamnations et les appels du Conseil de sécurité ne sont pas pris en compte ? Ils sont ignorés pour une raison simple : l'impunité. Les membres veulent-ils savoir

comment les suprémacistes sont arrivés au pouvoir sur la base d'un programme suprémaciste et colonialiste, qui constitue désormais la politique officielle du Gouvernement ? Là encore, la réponse est l'impunité. Existe-t-il un autre endroit au monde où les membres du Conseil condamneraient toutes les actions illégales d'une puissance occupante pour dire ensuite au peuple sous son occupation que leur existence et leurs droits dépendent finalement de la bonne volonté de leurs oppresseurs ?

Nous ne tenons pas pour acquis le soutien apporté à notre peuple par la communauté internationale au fil des ans, notamment aux réfugiés palestiniens par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous ne considérons pas comme un acquis l'aide fournie à nos institutions nationales. Nous ne tenons pas pour acquis l'appui apporté aux efforts de paix lorsqu'ils étaient en cours. Nous ne tenons pas pour acquis le travail quotidien réalisé pour maîtriser l'appétit colonial d'Israël. Ces efforts investis en faveur de la liberté d'un peuple et de la paix pour tous méritent d'être sauvegardés.

Deux menaces se profilent à l'horizon. La première est la démobilisation de la communauté internationale jusqu'à ce que les parties soient prêtes à faire la paix, face à laquelle il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire. La deuxième menace est celle de la démoralisation de la communauté internationale, vis-à-vis de laquelle il n'existe aucun moyen d'exercer une pression suffisante sur Israël pour qu'il change de cap. Nous sommes convaincus qu'il n'y a d'autre option que la solution des deux États et nous y restons attachés, mais malheureusement les circonstances sont telles que nous ne pouvons plus la sauver.

De telles prédictions autoréalisatrices garantiraient que la situation sur le terrain continuerait à être déterminée par la volonté des colons, plutôt que par celle des artisans de la paix. Nous avons prédit, il y a quelque temps, que les colons non seulement s'empareraient de terres palestiniennes, mais qu'ils prendraient également le contrôle de la politique israélienne. Ils transformeraient un conflit politique soluble en un conflit religieux perpétuel. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Même s'il semble difficile aujourd'hui pour quiconque d'intervenir et de prendre des mesures audacieuses, il faut nous croire lorsque nous disons que le prix de l'inaction est infiniment plus élevé pour le peuple palestinien, mais pas seulement pour lui.

Nous avons décidé de n'épargner aucun effort en faveur de la paix. Nous saluons toute initiative ayant une légitimité internationale et sommes toujours prêts et disposés à participer à des rencontres et à explorer toutes les possibilités de mettre fin aux mesures unilatérales illégales et de rétablir un horizon politique, sur la base du mandat internationalement reconnu. Nous demeurons déterminés à respecter nos obligations et à suivre une voie pacifique.

Nous le faisons parce que nous savons quelle est l'autre option. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour épargner et améliorer la vie des Palestiniens, mais ils ne sauraient se substituer à une solution politique. Nous ne pouvons pas coexister sous occupation. Il ne saurait y avoir un ordre fondé sur le droit international pour le reste du monde et un ordre fondé sur les négociations ou imposé par la puissance occupante pour la Palestine. Les négociations doivent viser à trouver un accord sur la manière de faire respecter la loi, et non sur la manière de garantir sa violation permanente.

Israël est profondément indigné par le fait qu'il pourrait être tenu de respecter les mêmes normes que nous tous. Il affirmera sans sourciller que ses colons ont le droit de vivre dans le Territoires palestinien occupé, qu'il a la ferme intention de pérenniser son annexion de Jérusalem et que la vallée du Jourdain et la majeure partie de la Cisjordanie subiront le même sort. Il dira qu'il maintiendra 2 millions de Palestiniens sous le joug du blocus dans la bande de Gaza pendant des décennies. Il dira qu'il n'est pas favorable à la solution des deux États, qu'il a le droit de tuer des Palestiniens, que personne n'a le droit de lui dire ce qu'il doit faire et qu'il a le droit de dire aux autres ce qu'ils doivent faire. Israël réprimandera le Conseil et tous les Membres de l'ONU pour avoir énoncé la loi. Si c'est ainsi qu'il traite le Conseil, je laisse les membres imaginer comment il traite les personnes qui sont sous son occupation.

Israël nous expliquera que le problème, ce n'est pas le fait qu'il viole le droit international et les droits fondamentaux de notre peuple, mais le fait que nous soulevons cette question dans les instances internationales. Ils nous diront que l'obstacle à la paix, ce ne sont pas les crimes commis contre notre peuple, mais les efforts que nous déployons pour faire en sorte que les responsables rendent des comptes. Ils peuvent être des partenaires de paix tout en niant notre existence et nos droits, en annexant nos terres, en tuant notre peuple et en rejetant la solution des deux États, mais comment

pouvons-nous être de véritables partenaires de paix si nous protestons contre ces agissements ?

Les Palestiniens ne sont pas tués par centaines et par milliers chaque année par erreur. Le mépris pour la vie des Palestiniens, la volonté de les assujettir et de les dominer et le sentiment que tout lui est dû sont tels qu'Israël a mis en place une politique consistant à « tirer pour tuer », qui touche sans distinction nos enfants, nos jeunes et nos personnes âgées partout et en tout lieu en Palestine.

Les soldats et les colons sèment la destruction dans nos rues et dans nos vies. Personne n'est en sécurité à aucun endroit ni à aucun moment, ni sur nos terres, ni dans nos rues, ni dans nos mosquées, ni dans nos églises, ni dans nos écoles, ni dans nos maisons. On proclame, toute honte bue, qu'un groupe, celui qui est présent de manière illégale sur notre territoire, doit bénéficier de tous les privilèges, tandis que l'autre groupe, les habitants légitimes de ce territoire, doit continuer à être privé de ses droits les plus fondamentaux.

Un principe simple sous-tend l'ensemble du droit international et de la justice internationale : la dissuasion est le seul moyen d'éviter la répétition. Le seul débat qui vaille la peine d'être tenu, c'est de savoir comment apporter une réponse collective qui dissuaderait quiconque de violer le droit international et garantirait que chacun s'engage en faveur de la paix, en paroles et en actes.

Tant qu'Israël récoltera les bénéfices de son occupation alors que nous en payons le prix, l'annexion et l'apartheid seront la seule réalité à laquelle nous serons confrontés. Si nous rendons l'occupation coûteuse, je peux assurer le Conseil qu'elle prendra fin. Le peuple israélien lui-même veillera à ce qu'elle prenne fin. Mais qu'il me soit permis d'être plus précis afin que personne ne puisse dire que cela n'est pas possible. Par où commencer ?

Tout d'abord, je demande instamment à chacun de reconnaître, s'il ne l'a pas encore fait, l'État de Palestine. Comment un pays qui appuie la solution des deux États et la paix peut-il justifier le fait qu'il ne reconnaisse pas encore l'État de Palestine, sans lequel il ne saurait y avoir de solution prévoyant deux États ? Ont-ils attendu qu'Israël reconnaisse l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour le faire ou leur reconnaissance de l'OLP a-t-elle conduit Israël à faire de même ? Pourquoi n'ont-ils pas attendu notre approbation pour reconnaître Israël, alors qu'ils ont besoin de la permission d'Israël

pour reconnaître l'État de Palestine ? S'ils ne reconnaissent pas l'État de Palestine aujourd'hui, alors que sa survie est menacée, quand le feront-ils ? Quand la solution des deux États sera définitivement morte et enterrée ?

Pourquoi le Conseil, qui appelle à une solution prévoyant deux États depuis des décennies, ne recommanderait-il pas l'adhésion de l'État de Palestine à l'Assemblée générale ? Je n'ai aucun doute sur le fait que l'Assemblée générale sera d'accord une fois que cette recommandation sera formulée ici, au Conseil. Existe-t-il un meilleur moyen de concrétiser l'appui de la communauté internationale à la solution des deux États que de voir l'État injustement privé de sa qualité de membre depuis 1948 devenir enfin Membre de l'ONU ? Pourquoi Israël, qui a violé les conditions mêmes de son statut de membre, à savoir les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale, et qui continue à violer la Charte, aurait-il le droit d'être Membre, alors que nous, qui respectons la Charte des Nations Unies, en serions privés ?

Le Conseil a affirmé à maintes reprises la nécessité de protéger tous les civils. Bien que nous adhérions à ce principe, c'est notre peuple qui a besoin d'une protection internationale. Si quelqu'un a droit à la sécurité dans le Territoire palestinien occupé, c'est bien le peuple palestinien.

Tout le monde s'oppose aux colonies de peuplement. Les colonies de peuplement nous privent de nos terres et de nos ressources et anéantissent toute chance de paix. Nous devons interdire les produits issus des colonies, interdire le commerce avec les colonies, sanctionner celles et ceux qui collectent des fonds pour les colonies et celles et ceux qui les défendent et les promeuvent. Nous devons inscrire sur la liste des organisations terroristes les groupes de colons qui tuent, mutilent et incendient des biens sous les yeux du monde entier parce qu'ils sont certains qu'ils n'auront pas à répondre de leurs actes. Nous devons conditionner, en actes et non en paroles, nos relations avec Israël à l'attachement de ce dernier au droit international et à la paix. Nous devons prendre des mesures pour faire reculer l'annexion et mettre fin à l'occupation.

Nous devons monter un front collectif pour promouvoir la paix, pour prendre des initiatives et pour demander des comptes aux parties si elles ne mettent pas en œuvre la volonté internationale incarnée par la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'ONU. Nous devons appuyer tous les efforts visant à faire respecter

le droit international plutôt que d'y faire obstacle, à commencer par la Cour internationale de Justice.

En bref, nous devons encourager la liberté, la justice et la paix et décourager l'oppression, l'occupation perpétuelle et l'annexion. La paix, qui nous échappe depuis si longtemps, sera alors enfin à notre portée.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Chaque fois que je mets les pieds dans cette salle pour ces débats publics, je me prépare mentalement au parti pris et aux mensonges, et à ce qu'Israël, seule démocratie libérale de la région, soit pointé du doigt. Toutefois, le débat de ce jour dépasse toutes les limites. Non seulement je suis à la fois atterré et scandalisé au plus profond de mon âme, mais je suis aussi très triste. Aujourd'hui est l'un des jours les plus sacrés de l'année pour l'État d'Israël. Aujourd'hui, nous célébrons Yom Hazikaron, en mémoire de nos soldats tombés au champ d'honneur et des victimes de la terreur, qui est également le jour où chaque Israélien se souvient de ceux qui ont fait le sacrifice ultime en défendant la patrie juive. En Israël, il s'agit d'un jour de deuil national comme aucun autre. Deux sirènes, une le soir et une le matin, retentissent dans tout le pays, interrompant strictement toute activité, y compris la circulation, afin que chaque Israélien puisse observer deux minutes de silence solennel. Tous les restaurants, cafés et magasins ferment, tandis que les cimetières militaires se remplissent de centaines de milliers de visiteurs venus s'y recueillir. La télévision diffuse uniquement des films et des vidéos en hommage à ceux qui sont tombés, et une chaîne se consacre même exclusivement à faire défiler les noms de tous les héros disparus. Ce jour est plus sacré pour les Israéliens que pratiquement tous les autres jours de l'année.

Nous avons demandé plusieurs fois que ce débat public ait lieu un autre jour, en faisant valoir la profonde importance de cette date. Hélas, le Conseil de sécurité n'a rien voulu entendre. La décision de tenir malgré tout ce débat précisément aujourd'hui n'est qu'une illustration supplémentaire de ce que les Israéliens savent déjà et ressentent quant à la partialité de l'Organisation. Que feriez-vous, Monsieur le Président, si le Conseil se réunissait pour pointer du doigt et condamner la Fédération de Russie et ses soldats le 9 mai, Jour de la victoire sur les nazis ? Aujourd'hui, en ce jour sacré, chaque Israélien se souvient du courage de ces fils et filles, frères et sœurs, mères et pères et amis chers qui ont perdu la vie en défendant Israël. Néanmoins, tandis que

les Israéliens pleurent leurs morts, le Conseil va entendre comme d'habitude un nouveau lot de mensonges éhontés qui condamnent l'État d'Israël et le dépeignent faussement comme étant à l'origine de tous les problèmes de la région.

Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. La seule raison pour laquelle ce conflit n'a pas encore été réglé tient au fait que les Palestiniens refusent d'accepter l'existence même d'Israël, l'État juif. Ils le prouvent en rejetant la moindre initiative de paix et en lavant le cerveau de leurs enfants pour les inciter au terrorisme et à la haine et les pousser à assassiner des Juifs. C'est une honte. Pendant ce temps, la véritable menace qui pèse sur la région et le monde, à savoir le régime des ayatollahs en Iran, est à ce point laissée de côté que, comme à l'accoutumée, sa mention n'équivaudra même pas à une note de bas de page dans le cadre du débat d'aujourd'hui. L'Iran, principal État parrain de la terreur, n'a jamais été aussi près de devenir une puissance nucléaire. Pourtant, au Conseil, il est probable que son évolution dangereuse et destructrice ne sera même pas évoquée, encore moins condamnée.

Par conséquent, aujourd'hui, en ce jour sacré et solennel où nous, Israéliens, nous inclinons devant les 28 468 soldats tombés au champ d'honneur et victimes de la terreur, je refuse de prendre part à cette farce grotesque. À la place, je profite de l'occasion pour rendre hommage aux victimes du terrorisme palestinien et à ceux qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions : Yonatan Havakuk, Boaz Gol, Oren Ben Yiftah, Noam Raz, Bar Falah, Noa Lazar, Ido Baruch, Ronen Hanania, Shalom Sofer, Motti Ashkenazi, Tamir Avichai, Michael Ladygin, Aryeh Schupak, Eli Mizrahi, Natalie Mizrahi, Raphael Ben Eliyahu, Asher Nathan, Shaul Hai, Ilya Sosanski, Irina Korolova, Shimon Maatuf, Alter Shlomo Laderman, Yaakov Peleg, Asher Peleg, Asil Sawaed, Yagel Yaniv, Hillel Yaniv, Elan Ganeles, Oris Car, Alessandro Parini, Maia Dee, Rina Dee et Lucy Dee. Je dédie le présent discours à leur mémoire, que le Conseil refuse d'honorer. J'allume ce cierge en leur nom, bénie soit leur mémoire. Je suis désolé, mais je refuse de passer ce jour sacré à écouter des mensonges et des condamnations. Le présent débat public est une honte pour les disparus, et Israël ne saurait y prendre part.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Le Moyen-Orient subit actuellement une profonde transformation qui s'opère de façon très contradictoire.

Il est plus que jamais nécessaire d'améliorer les relations entre les États de la région, de stabiliser les zones de conflit et d'intensifier les efforts pour régler ces conflits par des voies politiques et diplomatiques, sur la base des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Notre position à cet égard est énoncée dans le nouveau concept de politique étrangère de la Russie, qui a récemment été approuvé par le Président Poutine. Nous donnons la priorité à la mise en place d'une architecture stable et globale de stabilité et de coopération au Moyen-Orient et à la promotion du dialogue interreligieux et interculturel. Nous entendons développer une coopération active avec tous les pays de la région, tant au niveau bilatéral que dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique, de la Ligue des États arabes et du Conseil de coopération du Golfe.

Nous constatons un intérêt croissant pour l'initiative russe qui vise à assurer la sécurité collective, avec la participation de tous les pays côtiers du Golfe, aussi bien les États arabes que l'Iran, et en mobilisant les États influents extérieurs à la région. Nous saluons les changements positifs qui, encore récemment, semblaient difficiles à obtenir. Je pense notamment au rétablissement des relations entre l'Arabie saoudite et l'Iran, grâce à la médiation de la Chine, ainsi qu'aux plans concernant la réintégration de la Syrie à la famille arabe, objectif auquel nous travaillons depuis longtemps, et à la normalisation des relations entre Damas et Ankara, engagée avec l'aide de la Russie en tirant avantage du format d'Astana. De plus, en grande partie grâce aux initiatives présentées par Riyad, des mesures sont prises en vue d'accélérer le règlement du conflit sanglant au Yémen.

En même temps, nous notons avec un vif regret et une profonde préoccupation que le problème palestinien reste en marge de cette évolution positive. Nous avons convoqué le débat public d'aujourd'hui dans le but d'appeler l'attention sur la montée sans précédent des tensions et de la violence dans la zone de conflit israélo-arabe. Nous estimons qu'il est plus nécessaire que jamais de réaffirmer les dénominateurs communs du règlement du conflit au Moyen-Orient, consacrés par les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que d'enrayer la menace d'une nouvelle confrontation armée et de dégager un horizon politique pour la reprise du processus de paix.

Les faits nouveaux survenus en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, à Jérusalem-Est et le long de la ligne de désengagement entre Israël, le Liban et la Syrie ont porté les tensions à un niveau extrêmement dangereux.

Depuis le début de l'année, les raids militaires menés à Jénine, Jéricho, Naplouse et Houara et les accrochages dus à la violation du statut des Lieux saints ont fait plus de 100 morts et des milliers de blessés chez les Palestiniens. Le nombre de victimes israéliennes augmente également, comme le représentant d'Israël vient de l'indiquer. La situation est aggravée par les frappes israéliennes contre la Syrie, dont le nombre s'élève déjà au moins à 10 cette année, y compris le bombardement de l'aéroport international d'Alep, qui est utilisé pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes du séisme dévastateur du 6 février. Le nombre d'incidents sur la Ligne bleue qui sépare Israël du Liban a augmenté, avec notamment l'échange de tir de roquettes le plus important depuis 2006.

Les mesures unilatérales visant à créer des faits irréversibles sur le terrain et le recours à la force pour protéger ces faits restent la raison principale des flambées de violence régulières entre les Palestiniens et Israël. Il est inacceptable de garder le silence alors qu'Israël construit des colonies de peuplement à un rythme record, légalise rétroactivement des avant-postes, exproprie des terres, démolit des maisons et procède à des arrestations arbitraires. Il est tout aussi inacceptable de fermer les yeux sur la radicalisation croissante dans les rues palestiniennes et sur les clivages de plus en plus profonds entre les principaux partis palestiniens, qui risquent de provoquer des affrontements violents.

Dans ces circonstances, s'il est bien sûr important d'atténuer et de prévenir les symptômes de la détérioration de la situation, il est absolument impératif que les principales parties prenantes réaffirment qu'il n'existe pas d'autre option que la solution des deux États qui garantit le droit des Palestiniens à créer leur propre État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale et le droit des Israéliens à coexister dans la paix et la sécurité avec leurs voisins et au sein de la région dans son ensemble. Seule la reprise de négociations directes sur toutes les questions relatives au statut final permettra de rompre le cercle vicieux et de rétablir la confiance mutuelle.

Cependant, au lieu de contribuer à rétablir l'horizon politique, les États-Unis et l'Union européenne poursuivent leurs tentatives destructrices de substituer des demi-mesures économiques à une paix véritable et de promouvoir la normalisation israélo-arabe en contournant un juste règlement du problème palestinien et l'Initiative de paix arabe. Les médiateurs internationaux du Quatuor pour le Moyen-Orient sont victimes de leurs efforts. Washington prétend désormais être

l'unique parrain du processus de paix au Moyen-Orient, sans s'inquiéter du fait qu'il a perdu il y a bien longtemps la neutralité et l'impartialité que l'on attend d'un honnête médiateur, en particulier à la suite des décisions bien connues prises par le Gouvernement Trump, qui vont directement à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que le Gouvernement Biden n'a pas abrogées.

La raison pour laquelle l'incapacité à garantir le respect des résolutions du Conseil de sécurité – et pas simplement celles qui portent sur le Moyen-Orient – mérite une mention particulière est la suivante. Il n'y a pas si longtemps, les États-Unis et leurs alliés se sont donné beaucoup de mal pour s'assurer qu'à chaque fois qu'il était recouru au droit de veto au Conseil de sécurité, la question ferait l'objet d'un débat à l'Assemblée. Nous ne nous y sommes pas opposés, même si la Russie était clairement ciblée. Nous n'avons cependant rien à cacher. Lorsque nous exerçons notre droit de veto, nous en expliquons clairement les raisons et nous sommes tout à fait disposés à répéter nos arguments à l'Assemblée générale. Mais voilà. Le droit de veto est un droit inaliénable, qui fait partie intégrante des mécanismes consacrés par la Charte, et son utilisation n'en constitue donc nullement une violation.

D'un autre côté, le non-respect des résolutions du Conseil de sécurité constitue à mon sens une violation de l'Article 25 de la Charte, qui exige que tous les Membres appliquent les décisions du Conseil de sécurité. N'est-il pas temps que ceux qui ont creusé la tombe des résolutions précédentes s'expliquent devant l'Assemblée générale ? Parmi les résolutions que l'Occident a sabotées figurent des décisions sur la Palestine, les hauteurs du Golan, le Sahara occidental, le règlement de la question du Kosovo, le programme nucléaire iranien et, bien sûr, les Accords de Minsk sur l'Ukraine, dont nous avons discuté en détail hier (voir S/PV.9308). Les Américains et les Européens spéculent ouvertement sur la question ukrainienne, et ils ont recours au chantage et aux menaces contre les pays en développement pour détourner leur attention des problèmes du Moyen-Orient et d'autres régions du monde du Sud. Ils affirment que s'ils parviennent à vaincre la Russie maintenant, tout ira mieux. Pour cette raison, les crises que les pays en développement souhaitent régler depuis longtemps font les frais de la politique de deux poids, deux mesures et des instincts coloniaux de l'Occident, qui est mû par ses propres intérêts égoïstes et dicte ses exigences au reste du monde, en faisant fi de la culture et des

traditions des autres nations et en tournant en dérision le droit international.

Avec la permission du Conseil, je voudrais citer un extrait d'une interview que le Secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, a accordée à Wolf Blitzer sur CNN le 8 février 2021.

Répondant à une question sur les hauteurs du Golan, le Secrétaire d'État Antony Blinken a dit :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Écoutez, si l'on met de côté les aspects juridiques de cette question, d'un point de vue pratique, le Golan est très important pour la sécurité d'Israël. Tant qu'Al-Assad est au pouvoir en Syrie, tant que l'Iran est présent en Syrie, les milices soutenues par l'Iran, le régime d'Al-Assad lui-même – tous ces éléments représentent une menace importante pour la sécurité d'Israël et, d'un point de vue pratique, le contrôle du Golan dans cette situation reste, je pense, très important pour la sécurité d'Israël. Les questions juridiques, c'est autre chose ».

(l'orateur reprend en russe)

Je ne porte aucun jugement de valeur. Je me suis contenté de citer une déclaration d'Antony Blinken, qui a prononcé ces phrases : « si l'on met de côté les aspects juridiques » et « les questions juridiques, c'est autre chose ». Voilà un exemple de la manière dont les résolutions sont mises en œuvre et dont on se positionne généralement au sein de l'Organisation.

Dans ces circonstances, j'estime que le rôle de l'ONU en tant que facilitatrice de la diplomatie multilatérale est particulièrement important. Nous demandons instamment aux dirigeants du Secrétariat et au Secrétaire général lui-même de veiller attentivement au respect des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier celles qui concernent le règlement de la question du Moyen-Orient. Nous souhaiterions également que le Secrétaire général s'acquitte plus activement de son rôle de modérateur du Quatuor sans attendre de permission. Le Secrétaire général a récemment pris l'initiative de convoquer une réunion sur l'Afghanistan, qui est prévue début mai. Nous appuyons cette initiative. Mais pourquoi ne fait-il pas de même en convoquant une réunion du Quatuor ? Cela fait partie de ses prérogatives.

Il va sans dire que dans le même temps, nous demandons aux Israéliens et aux Palestiniens de cesser toutes les actions unilatérales qui remettent en question

la solution des deux États, notamment les attaques terroristes et autres attaques armées, l'incitation à l'agression, l'usage disproportionné de la force par l'une ou l'autre des parties, toutes les mesures illégales liées à la question des colonies et, bien sûr, les tentatives de modifier le statu quo à Jérusalem. Nous souhaitons que les mouvements palestiniens dépassent leurs ambitions partisans et s'unissent autour du programme politique de l'Organisation de libération de la Palestine. Cela leur permettrait d'améliorer la situation socioéconomique, de renforcer les institutions administratives et de se préparer à un dialogue avec Israël, cette fois au nom de l'ensemble du peuple palestinien. Nous savons que nos amis égyptiens, jordaniens, algériens et d'autres collègues s'emploient à rétablir l'unité palestinienne. Nous déployons également des efforts à cette fin et entendons continuer à le faire.

Je tiens à souligner le rôle de l'Arabie saoudite en tant que parrain de l'Initiative de paix arabe, le rôle de la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints de Jérusalem, et le rôle de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique. Nous attachons une importance particulière à la nécessité de tout mettre en œuvre pour que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient poursuive ses travaux efficaces. De son côté, la Russie continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la stabilisation du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient, en collaboration avec tous les pays de la région et en coordination avec les autres médiateurs de bonne foi. Comme toujours, nous sommes prêts à examiner les initiatives pertinentes dans le cadre de nos efforts collectifs à l'ONU.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Al Marar (Émirats arabes unis) *(parle en arabe)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider ce débat de haut niveau. Je remercie également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé et des efforts constants qu'il déploie pour apaiser les tensions.

À l'entame de mon propos, je tiens à féliciter la nation musulmane à l'occasion de l'Eïd al-Fitr. Nous sommes soulagés que des milliers de fidèles aient pu dire leurs prières de l'Eïd al-Fitr à la mosquée Al-Aqsa

dans la paix et le calme, alors que des incidents douloureux ont émaillé le mois de ramadan, lorsque les forces de police israéliennes ont attaqué des fidèles en violation du caractère sacré des lieux de culte et de la liberté de religion.

Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, et nous le réaffirmons aujourd'hui, le statut particulier de la ville de Jérusalem ne doit pas être compromis. Le statu quo historique et juridique à Jérusalem et la tutelle hachémite sur ses lieux saints doivent être respectés, tant en paroles qu'en actes. Nous pensons que la décision d'Israël d'empêcher les colons de prendre d'assaut la mosquée Al-Aqsa durant les 10 derniers jours du mois de ramadan a permis d'éviter de nouveaux affrontements. Toutefois, nous déplorons la résurgence des troubles dans la ville de Jérusalem après les attaques survenues hier, ce qui témoigne de la détérioration continue de la situation depuis le début de l'année.

Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite de la violence et la multiplication des raids, des démolitions et des déplacements de Palestiniens, qui ont encore aggravé la situation. Le nombre de Palestiniens tués au cours des trois premiers mois de cette année représente à lui seul environ la moitié du nombre total de personnes tuées au cours de l'année précédente, soit le bilan le plus meurtrier depuis près de 20 ans. L'attaque odieuse contre le village palestinien de Haouara a également soulevé des inquiétudes quant à la trajectoire des événements à venir, en particulier si Israël continue d'enhardir les colons, de leur fournir une immunité juridique et de se servir d'eux comme d'un outil pour confisquer davantage de terres palestiniennes occupées, tout en poursuivant ses activités de peuplement.

Je tiens à appeler l'attention du Conseil sur le fait que, selon l'ONU, près de 700 000 colons vivent dans 279 colonies construites illégalement dans le Territoire palestinien occupé, dont 147 sont des colonies sauvages. Ces chiffres représentent une réalité alarmante sur le terrain et soulignent la nécessité urgente de défendre la solution des deux États, qui correspond à la vision convenue par la communauté internationale et le Conseil pour mettre un terme au conflit. C'est également la seule solution qui garantira la coexistence des deux États de Palestine et d'Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Par conséquent, nous appelons une nouvelle fois Israël à cesser immédiatement toutes ses activités de peuplement, à s'efforcer d'inverser les tendances négatives sur le terrain et à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu

du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Il est clair que la phase actuelle du conflit est très sensible et dangereuse, particulièrement en raison des violations continues de la trêve fragile dans la bande de Gaza, ainsi que de l'élargissement de la zone d'escalade, comme nous en avons été témoins récemment lors de l'échange de tirs de missiles entre le sud du Liban et Israël. Ces affrontements et tensions croissants reflètent les dimensions régionales du conflit et la fragilité de la sécurité et de la stabilité de la région. Par conséquent, il n'est plus possible pour la communauté internationale d'aborder le conflit avec la complaisance dont nous avons été témoins ces dernières années. La situation actuelle exige de maintenir la pression pour réduire l'escalade sur tous les fronts et de continuer à appeler à la plus grande retenue et à éviter toute mesure unilatérale. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de tirer parti de la dynamique générée par les réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh, au cours desquelles les deux parties, qui n'ont pas tenu de pourparlers sérieux depuis 2014, sont parvenues à un accord. À ce titre, nous devons veiller à ce que les parties s'attachent à mettre en œuvre cet accord et à redoubler d'efforts pour rétablir la confiance, ce qui ouvrira la voie à la reprise de négociations directes sur les questions relatives au statut final.

La responsabilité de mettre fin à la violence incombe au premier chef aux parties qui en sont à l'origine. En tant que membres de la communauté internationale et de l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous avons également la responsabilité de rejeter toute violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, y compris tous les actes de violence visant des civils, comme cela a été confirmé dans la récente déclaration de la présidence du Conseil de sécurité (S/PRST/2023/1). Nous espérons que la communauté internationale continuera d'exprimer son rejet catégorique de tout discours incitant à l'escalade. Les tensions actuelles ne résisteront pas à de nouvelles incitations à la violence et à la haine. Il y va non seulement du sort des deux peuples, qui méritent de vivre dans la paix et la sécurité, mais aussi de la sécurité et de la stabilité de toute la région. Pour leur part, les Émirats arabes unis continueront à apporter leur appui à tous les efforts déployés à cette fin aux niveaux régional et international. Nous maintenons notre ferme solidarité avec le peuple palestinien frère et son droit légitime à créer un État palestinien

indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Enfin, face aux défis et crises que traverse actuellement notre région, y compris les événements survenus récemment au Soudan, nous devons privilégier les voix qui appellent au dialogue et au règlement pacifique des conflits. Nous devons utiliser tous les moyens diplomatiques à notre disposition et ouvrir les canaux de communication afin de remédier aux tensions et de favoriser la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous espérons que l'action multilatérale démontrera sa capacité à prévenir les conflits meurtriers qui se profilent à l'horizon.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland pour sa présentation. La France est préoccupée par le cycle de violence actuel dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Elle condamne toutes les violences contre les civils, qu'il s'agisse des attaques perpétrées par les colons israéliens contre des civils palestiniens ou des attaques terroristes visant des civils israéliens. Nous appelons Israël à protéger les civils palestiniens au titre de ses obligations internationales.

Ce cycle de violence, alimenté par le désespoir dans chaque camp, ne pourra s'arrêter que lorsque la colonisation israélienne prendra fin. La France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages. Sur le terrain, nous constatons que la dynamique d'annexion s'accélère, en dépit des engagements pris par les autorités israéliennes à Aqaba et à Charm el-Cheikh ces dernières semaines. L'abrogation partielle par la Knesset de la loi sur le désengagement de 2005 pourrait ouvrir la voie à l'établissement de colons dans le nord de la Cisjordanie et à la légalisation d'avant-postes. Nous avons appelé les autorités israéliennes à revenir sur cette décision. Face à cela, l'inaction n'est pas possible. Elle ne peut que mener à une régionalisation du conflit, nous l'avons vu avec les tirs de roquettes indiscriminés contre Israël en provenance de la bande de Gaza, du sud du Liban et de la Syrie. La France a fermement condamné ces attaques. Elle réitère son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël. Je note qu'aujourd'hui est la Journée du souvenir en Israël.

La France attache aussi la plus grande importance à la stabilité et à la souveraineté du Liban. Le Conseil a la responsabilité de défendre la solution des deux États et de faire respecter les résolutions qu'il a adoptées. La France rappelle son attachement aux traités conclus par Israël avec ses voisins, ainsi qu'au respect

du statu quo historique sur les lieux saints de Jérusalem et le rôle spécifique de la Jordanie à cet égard. Les violences survenues au début du mois sur l'esplanade des Mosquées sont préoccupantes, de même que les pressions croissantes à l'encontre des communautés chrétiennes de Jérusalem.

Nous ne pouvons pas détourner le regard, en espérant que la situation ne se détériore pas davantage. La France salue les efforts des États-Unis, de l'Égypte et de la Jordanie. Les parties ont pris des engagements, notamment en matière d'arrêt de la colonisation, des démolitions et des évictions, mais aussi au plan sécuritaire. Ceux-ci doivent être suivis d'effets. La France appelle à restaurer un horizon politique, seul à même de recréer la confiance entre les parties et de permettre la mise en œuvre de la solution des deux États. Elle se tient prête à contribuer à ces efforts aux côtés de ses partenaires, notamment dans le cadre du groupe d'Amman avec l'Allemagne, l'Égypte et la Jordanie. Les Nations Unies, et notamment le Coordonnateur spécial, ont un rôle important à jouer pour soutenir ces efforts. Les Israéliens comme les Palestiniens méritent de vivre en paix et en sécurité.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie tout d'abord le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé de ce matin, et je réaffirme notre appui à son travail, qui est si précieux et si nécessaire en ce moment. Je salue également la présence parmi nous des délégations israélienne et palestinienne.

C'est la huitième fois cette année que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question palestinienne, ce qui est révélateur d'une situation de tension et de violence croissantes, et l'exposé que nous venons d'entendre le confirme. L'Équateur est vivement préoccupé par les événements regrettables survenus sur les Lieux saints de Jérusalem au début de ce mois et par les violences qui en ont résulté. Nous partageons les sentiments de consternation et d'inquiétude que le Coordonnateur spécial a alors exprimés au sujet des actes de violence commis à l'intérieur d'un lieu de culte. Attaquer et frapper des pèlerins est un comportement inacceptable. À l'instar du Coordonnateur, nous condamnons le stockage et l'utilisation de feux d'artifice dans ce lieu de culte. Les lieux sacrés doivent être respectés par tous et toutes en tant qu'espaces de réflexion et de paix. Une fois de plus, nous avons été témoins des conséquences graves qui en découlent, lorsque ce n'est pas le cas. Aussi appelons-nous de nouveau à la raison et à la prudence,

ainsi qu'au respect du statu quo des Lieux saints de Jérusalem et du rôle que joue le Royaume de Jordanie en tant que gardien de ces lieux. Par ailleurs, nous déplorons les tirs aveugles de roquettes visant le territoire israélien, ainsi que tous les actes de violence, de terreur ou de provocation. Nous demandons aux parties de respecter le droit international, le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris les principes de distinction et de proportionnalité, tout en leur rappelant l'obligation qui leur incombe de protéger les civils.

Il faut rompre immédiatement le cycle de la violence. Les événements regrettables du passé doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent être traduits en justice, mais ils ne peuvent servir de prétexte à de nouvelles violences. La vengeance n'est pas synonyme de justice et ne conduit pas à la paix. Pour briser le cycle de la violence, il faut en premier lieu s'abstenir de tout propos et de tout acte d'incitation et de provocation. Les dirigeants doivent être les premiers à faire preuve de responsabilité et de retenue à cet égard pour éviter d'aggraver les tensions. Il est très difficile de progresser vers une solution définitive si les dirigeants, à travers leurs paroles et leurs actes, font preuve d'une vision à court terme et ne cherchent que la popularité, même au prix de l'éloignement des perspectives de paix. C'est pourquoi nous estimons que les réunions de haut niveau organisées en février à Aqaba, en Jordanie, et en mars à Charm el-Cheikh, en Égypte, avec la participation d'Israël, de l'Autorité palestinienne, de la Jordanie, de l'Égypte et des États-Unis, sont une évolution positive. Nous espérons que les réunions entre les parties se poursuivront et que les accords conclus seront mis en œuvre. Seul un dialogue sincère peut mener à la détente.

Enfin, l'Équateur réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et son engagement en faveur de l'amélioration de son sort, ainsi que du droit du peuple israélien à vivre en paix. Cette aspiration ne pourra se concrétiser qu'avec une solution politique, définitive et juste pour les parties, et avec la création de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières reconnues de 1967 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Coordonnateur spécial M. Tor Wennesland de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité.

Comme c'est le cas pour beaucoup d'autres, l'aspiration toujours non réalisée du peuple palestinien à une patrie sûre et sécurisée reste une source de profonde

inquiétude pour nous. De plus, les répercussions de ce différend sur la sécurité, ses conséquences humanitaires et les problèmes relatifs aux droits de l'homme qui en découlent nous préoccupent vivement. Le Ghana espère donc que la présente séance contribuera à stimuler notre ambition collective de prendre d'urgence des mesures pragmatiques qui permettront de rétablir un horizon politique favorable à la solution des deux États et à la stabilité de la région du Moyen-Orient. Nous avons trois observations principales à ce sujet.

Premièrement, nous sommes préoccupés par les politiques et les actes du Gouvernement israélien qui risquent de compliquer les efforts de recours au dialogue afin de concrétiser la solution des deux États, qui, malheureusement, semble s'éloigner de jour en jour en raison de la situation sur le terrain. Nous estimons que la volonté d'annexer des territoires en Cisjordanie, de légaliser les avant-postes illégaux des colons et d'étendre les activités de peuplement, ainsi que les démolitions de propriétés appartenant à des Palestiniens, les transferts forcés et les expulsions, sans oublier le risque accru de harcèlement par les colons, nuisent aux efforts déployés pour parvenir à une solution politique, car ils sapent la confiance nécessaire à une véritable coopération entre les deux parties.

Deuxièmement, nous saluons les efforts menés récemment dans la région par les Gouvernements chinois, égyptien, jordanien, des Émirats arabes unis et des États-Unis pour aider à réduire la violence, encourager le dialogue et désamorcer les tensions entre Palestiniens et Israéliens, mais nous restons préoccupés par la poursuite des affrontements. Le Ghana encourage les hauts responsables israéliens et palestiniens à s'engager fermement à collaborer pour éviter la violence et désamorcer les tensions sur le terrain, conformément aux documents finaux des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh. Nous encourageons également les parties à continuer d'œuvrer en faveur de la cessation des hostilités et à prendre à titre prioritaire d'autres mesures de confiance et de prévention de la violence afin de rétablir la confiance mutuelle et de créer un horizon politique permettant de traiter les questions en suspens au moyen d'un dialogue direct.

Troisièmement, nous condamnons sans équivoque les tentatives de provocation des extrémistes des deux camps, qui ont récemment donné lieu à des affrontements. Nous sommes préoccupés par le cycle interminable de la violence dans la région, qui a des répercussions négatives sur l'économie, la santé et la

vie sociopolitique de millions de personnes au Moyen-Orient. Nous condamnons aussi les attaques terroristes en Israël.

Enfin, nous restons préoccupés par la situation humanitaire désastreuse de la population palestinienne. Nous sommes consternés par les niveaux élevés de précarité à Gaza et en Cisjordanie occupée résultant du siège imposé, ainsi que par l'utilisation d'une force excessive par les forces de sécurité israéliennes, avec des cas avérés de raids quasi quotidiens, d'arrestations arbitraires, principalement de jeunes Palestiniens, et de violations de leurs droits fondamentaux, ainsi que de violations du droit international et du droit international humanitaire.

En réponse à la situation humanitaire désastreuse des territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza, nous appelons à un soutien continu pour garantir l'assouplissement des restrictions imposées à l'accès humanitaire et à la libre circulation à destination et en provenance de Gaza. Nous remercions les donateurs qui ont contribué au financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et encourageons la poursuite d'un soutien financier et pertinent à l'Office. Nous demandons instamment que des mesures soient prises pour remédier à la crise économique et budgétaire de plus en plus grave à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne, qui est également à l'origine des menaces de troubles dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Nous exhortons Israël et la Palestine à mettre en place conjointement un mécanisme qui contribuera à améliorer les conditions économiques du peuple palestinien et à renforcer considérablement la situation financière et budgétaire de l'Autorité palestinienne, conformément aux engagements déjà pris et aux documents finaux des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh.

Les souffrances sans fin du peuple palestinien et les préoccupations permanentes d'Israël en matière de sécurité doivent nous inciter à poursuivre sans relâche l'objectif que nous nous sommes fixé depuis des décennies, à savoir le règlement de la question palestinienne. Le Ghana est fermement convaincu que pour faire avancer le processus de paix, tous les acteurs régionaux et internationaux doivent donner une nouvelle vie aux outils de la diplomatie, y compris aux mécanismes et processus internationaux, afin de favoriser un règlement global de la situation au Moyen-Orient.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé instructif.

Comme nous l'avons entendu, Israël commémore aujourd'hui la triste fête de Yom HaZikaron. Nous nous associons à nos amis israéliens pour commémorer la perte des personnes tuées dans les guerres et les attaques terroristes passées, et nous condamnons sans équivoque les attentats terroristes et toutes les violences commises contre des civils.

Cette année a déjà été douloureuse pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, et tous ensemble, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour inverser ces tendances inquiétantes. Ce mois-ci, une situation déjà tendue a failli dégénérer en un conflit régional plus large. Nous avons fort heureusement évité cela, mais ces enjeux soulignent l'impératif pour toutes les parties de faire preuve de retenue dans leurs actes et leurs discours afin de prévenir une nouvelle escalade de la violence.

Nous condamnons les tirs de roquettes effectués ce mois-ci par des militants palestiniens depuis Gaza et le Liban, ainsi que les attaques lancées depuis la Syrie, qui ont mis en danger la population civile. L'utilisation du Liban comme rampe de lancement pour effectuer des tirs de roquettes contre Israël ne fait que mettre en péril le peuple libanais et augmenter le risque d'un nouveau conflit, tandis que le barrage de missiles lancés depuis le Liban a également fait courir un risque au personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui cherchait à se mettre à l'abri et à se protéger d'un éventuel danger.

Les États-Unis sont conscients de la capacité d'Israël, comme de tout autre pays, d'exercer son droit naturel de légitime défense. Nous sommes par ailleurs profondément bouleversés par les événements survenus dans la mosquée Al-Aqsa pendant la période convergente du ramadan et de la Pâque juive. Toutes les parties doivent respecter et préserver le statu quo historique régissant les Lieux saints de Jérusalem, aussi bien en paroles que dans la pratique. Nous sommes heureux que la dernière semaine du ramadan se soit déroulée dans un climat relativement calme, et j'espère que toutes les personnes qui le célèbrent ont passé une joyeuse fête de l'Eïd al-Fitr avec leurs familles et leurs proches, tout comme j'espère que celles qui célèbrent la Pâque juive et Pâques ont pu profiter des festivités.

Le dialogue de bonne foi reste sans l'ombre d'un doute la meilleure voie vers la stabilité. Il demeure essentiel. Les États-Unis saluent les efforts déployés par les parties, ainsi que par l'Égypte et la Jordanie, pour désamorcer les tensions et renforcer la confiance dans le cadre des pourparlers directs engagés à Aqaba et à Charm el-Cheikh. Ces réunions et les engagements pris par les parties ont constitué une première étape importante. Nous appelons maintenant ces dernières à mettre pleinement en œuvre ces engagements et à chercher des moyens de mettre en place de nouvelles mesures de confiance.

Les États-Unis restent en outre préoccupés par les difficultés financières rencontrées par le peuple palestinien, et nous exhortons nos partenaires à prendre des mesures supplémentaires pour répondre aux besoins sur le terrain. Nous notons avec satisfaction que les heures d'ouverture du point de passage du pont Allenby ont été allongées, ce qui permettra aux Palestiniens de se déplacer plus aisément et facilitera le transport des marchandises. Toutefois, comme beaucoup d'entre nous le savent, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui offre des services d'éducation, des soins de santé, des secours et des services sociaux aux réfugiés palestiniens, sera probablement à court de financement cet été.

Au cours des deux dernières années, les États-Unis ont contribué à améliorer la vie de millions de Palestiniens en versant des centaines de millions de dollars à l'UNRWA, mais nous sommes également préoccupés par le déficit financier que risque de connaître l'Office. Si la communauté internationale n'augmente pas ses contributions, les conséquences pour la stabilité régionale seront graves et les populations ne pourront plus satisfaire leurs besoins fondamentaux, une situation que nous ne pouvons pas laisser se produire. Tous ceux qui peuvent donner doivent donner. Le moment est venu de faire des contributions substantielles à l'UNRWA et de poursuivre les efforts en vue de stabiliser sa situation financière sur le long terme.

Les États-Unis estiment qu'Israël et la Palestine méritent le même niveau de sécurité, de prospérité et de liberté, et nous continuerons d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs en prenant des mesures concrètes. Nous continuerons d'appuyer la solution des deux États et de promouvoir le dialogue entre Israéliens et Palestiniens, et nous resterons solidaires de tous les efforts déployés pour parvenir à une paix globale, juste et durable entre

ces deux peuples. Mettons tout en œuvre pour que les jours, les mois et les années à venir soient plus radieux, plus prometteurs et plus pacifiques pour tous.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Depuis le début de l'année, de nombreux événements sont venus exacerber les tensions entre Israël et la Palestine. Le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence à de nombreuses reprises, y compris lors des dernières consultations organisées en réponse aux passages à tabac et aux arrestations massives de fidèles palestiniens par les forces de sécurité israéliennes à la mosquée Al-Aqsa, que nous avons condamnés, mais la situation reste instable. Le Japon attache une grande importance à la préservation du statu quo historique régissant les Lieux saints de Jérusalem. À cet égard, le Premier Ministre Kishida a souligné l'importance du rôle spécial de gardien joué par la Jordanie lors de la réunion au sommet qu'il a tenue ce mois-ci avec le Roi Abdullah II de Jordanie. Il a également eu un entretien téléphonique avec le Président israélien, au cours duquel il a exprimé son inquiétude face aux mesures unilatérales prises par les deux parties. Toute action unilatérale ou tout acte de provocation de nature à aggraver la situation déjà tendue est inacceptable.

Dans le même temps, le Japon condamne fermement les tirs de roquettes effectués par des militants palestiniens. Nous condamnons aussi le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris l'attentat terroriste perpétré à Tel-Aviv le 7 avril.

Les activités de peuplement menées par Israël en Cisjordanie continuent de susciter de vives préoccupations. Le Gouvernement israélien doit impérativement cesser ses activités de peuplement, ses démolitions et ses expulsions. Les activités de peuplement, ainsi que l'expansion des colonies, constituent une violation du droit international et sont contraires aux résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

Le Japon exhorte une nouvelle fois toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'attiser les tensions et de compromettre les efforts de paix. À cet égard, nous nous félicitons des efforts sérieux déployés dans le cadre des pourparlers à cinq tenus à Aqaba et à Charm el-Cheikh pour gérer la situation sur le terrain en dialoguant avec les parties et en plaidant en faveur de la

reprise des négociations directes. La communauté internationale doit jouer un rôle actif en aidant les parties à trouver une solution pacifique. Dans cette optique, le Japon a accueilli la semaine dernière la réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe des Sept, au cours de laquelle le Groupe a appelé les Israéliens et les Palestiniens à prendre des mesures pour instaurer un climat de confiance en vue de la concrétisation de la solution des deux États. Il s'est également déclaré prêt à continuer d'aider les Palestiniens à renforcer leur autonomie économique.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour réaffirmer la détermination constante du Japon à venir en aide aux Palestiniens dans le besoin, notamment par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le Japon est l'un des principaux donateurs.

Enfin, la paix et la stabilité dans la région ne peuvent être instaurées en l'absence d'un règlement politique du conflit. Il est indispensable de mettre fin au cycle de la violence sur le terrain et de promouvoir des mesures de confiance afin de ne pas compromettre la perspective de la solution des deux États. Le Japon est prêt à contribuer à ces efforts, et nous exhortons toutes les parties à œuvrer dans un esprit constructif à la réalisation de la solution des deux États.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et des efforts constants déployés par son bureau pour maintenir le calme, en particulier le mois dernier.

Malheureusement, plusieurs escalades survenues ces dernières semaines en marge des festivités religieuses nous ont une nouvelle fois rapprochés d'un scénario incontrôlable et explosif, menaçant de déclencher des affrontements de plus large portée. Ces événements doivent servir de signal d'alarme. Malte reste extrêmement préoccupée par les niveaux de violence sans précédent, les actes de provocation et les mesures unilatérales qui compromettent toute tentative de trouver une solution constructive à la situation et continuent d'avoir des répercussions directes sur la vie et la sécurité de milliers de personnes. La protection des civils requiert toute notre attention et notre concentration. Malte condamne sans réserve tous les actes de terrorisme et les incitations au terrorisme, qui continuent de menacer les civils et entraînent de nouvelles pertes tragiques en vies humaines. Les actes de terrorisme ne

sont jamais justifiables. Nous condamnons également les tirs de roquettes aveugles en provenance de Gaza et, plus récemment, du sud du Liban. À cet égard, Malte réaffirme qu'Israël a le droit de se défendre.

Néanmoins, nous condamnons le recours excessif à la force par Israël, et nous soulignons l'importance de respecter les principes de nécessité et de proportionnalité, et en particulier la responsabilité de protéger les femmes et les enfants. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous reprenons aussi à notre compte la déclaration de la présidence en date du 20 février (S/PRST/2023/1), qui s'oppose aux mesures unilatérales, notamment l'expansion de colonies de peuplement par Israël, la légalisation des avant-postes de colonies et la destruction de maisons palestiniennes. Nous sommes profondément préoccupés par divers amendements juridiques et des politiques inquiétants concernant les colonies de peuplement, qui continuent de contribuer au morcellement du Territoire palestinien occupé, en particulier en Cisjordanie. L'abrogation récente de la loi sur le désengagement de 2005 et le transfert de la gestion du territoire palestinien à une administration civile sont des questions particulièrement préoccupantes, qui exacerbent le conflit et font obstacle à la paix.

Dans le même temps, nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que l'Autorité palestinienne organise des élections démocratiques. Nous jugeons encourageante la signature, en octobre 2022, de la Déclaration d'Alger, et continuons d'exhorter les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, étape indispensable à la mise en place d'un Gouvernement palestinien renouvelé et représentatif du peuple palestinien. Dans le même ordre d'idées, Malte se déclare préoccupée par la situation politique et budgétaire de l'Autorité palestinienne, qui a des répercussions sur les moyens de subsistance des Palestiniennes et des Palestiniens. Les événements troublants dont nous avons été témoins ces dernières semaines sur les Lieux saints et les violences cycliques qui s'en sont suivies doivent servir d'avertissement supplémentaire aux acteurs pour qu'ils réduisent les tensions et prônent le calme et un dialogue constructif. Ces incidents ont bien failli déclencher un conflit aux ramifications tragiques. Il est impératif que la communauté internationale s'attache à promouvoir le rétablissement d'un horizon politique. Malte salue les efforts qui continuent d'être déployés pour rétablir un dialogue crucial, notamment les réunions tenues à Aqaba et à Charm el-Cheikh, tout en espérant qu'ils déboucheront sur une véritable désescalade.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, fondé sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Nous demeurons fermement convaincus que cela reste la seule voie viable vers la paix.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souligner qu'Israël célèbre aujourd'hui le Jour du souvenir, et j'exprime l'espoir que ce conflit, qui a coûté la vie à tant de personnes, dans tous les camps, puisse prendre fin de manière juste et pacifique. Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, et je salue la présence ici, plus tôt dans la journée, du Ministre des affaires étrangères Al-Malki.

Malheureusement, comme nous l'avons entendu, nous avons été témoins ces dernières semaines de violences inacceptables. Nous appelons toutes les parties à renoncer aux mesures unilatérales qui compromettent la paix, la stabilité et la possibilité de parvenir à la solution des deux États.

Premièrement, la désescalade demeure un impératif. Nous condamnons les tirs de roquettes aveugles contre Israël effectués par des factions terroristes depuis Gaza, la Syrie et le Liban. Dix-neuf Israéliens ont perdu la vie cette année dans des actes de terrorisme, tandis que 90 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes. Parmi ces personnes, trois ressortissantes israélo-britanniques, membres d'une même famille, ont été victimes d'un attentat terroriste en Cisjordanie le 7 avril. Nous exhortons l'Autorité palestinienne à condamner les incitations à la violence. Rien ne saurait jamais justifier de tels actes. Parmi les victimes palestiniennes figure un garçon de 15 ans, tué près de Jéricho le 10 avril. S'il est vrai qu'Israël peut prétendre au droit de légitime défense, ses forces de sécurité doivent faire preuve de retenue dans l'usage de la force et ouvrir des enquêtes sur tous les décès.

Deuxièmement, nous demandons instamment à toutes les parties de cesser de prendre des mesures unilatérales qui compromettent les perspectives de paix. Nous condamnons les descentes effectuées par les forces de sécurité israéliennes dans la mosquée Al-Aqsa pendant le mois de ramadan, lesquelles ont fait

de nombreux blessés parmi les fidèles, et nous appelons toutes les parties à respecter le statu quo historique et la tutelle hachémite.

Troisièmement, nous devons de toute urgence redoubler d'efforts pour parvenir à une paix durable. Nous saluons les efforts déployés récemment pour jeter les bases d'un dialogue, notamment les initiatives de la Jordanie, de l'Égypte et des États-Unis. Il demeure essentiel de veiller à ce qu'Israël et les Palestiniens honorent les engagements qu'ils ont pris, y compris l'engagement d'Israël de suspendre l'expansion des colonies de peuplement. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et mettent en péril la viabilité de la solution des deux États. Notre position se reflète dans notre appui indéfectible à la résolution 2334 (2016).

Le Royaume-Uni reste déterminé à œuvrer avec Israël, l'Autorité palestinienne et les partenaires internationaux pour mettre fin au terrorisme auquel Israël est confronté et au cycle de violence destructeur qui se poursuit. La paix ne sera durable que si tant les Israéliens que les Palestiniens renouvellent leur engagement en faveur d'un règlement négocié permettant à Israël de vivre en toute sécurité aux côtés d'un État palestinien viable.

M. Hauri (Suisse) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour sa présentation à l'occasion de ce débat de haut niveau.

La Suisse suit avec la plus grande attention la situation au Proche-Orient. La période des grandes fêtes religieuses a été marquée par des actes de violence qui se sont déroulés au cœur du Haram el-Charif/mont du Temple à Jérusalem, puis par le lancement de roquettes sur Israël depuis Gaza, le sud du Liban et la Syrie. La Suisse a fermement condamné ces actes de violence. Le risque d'engrenage est réel. Il est crucial d'apaiser les tensions sur et autour des Lieux saints à Jérusalem. Nous appelons une fois de plus au respect du statu quo sur le Haram el-Charif/mont du Temple et du rôle de gardien de la Jordanie. Des mesures concrètes doivent également être prises pour soutenir la coexistence pacifique de toutes les communautés de Jérusalem.

Concernant la bande de Gaza, malgré l'évolution positive du nombre de permis de sortie délivrés par Israël l'année dernière, notamment pour des travailleurs à la journée, la situation humanitaire reste préoccupante. Soixante pour cent des Gazaouis dépendent de

l'aide humanitaire. Alors que la plupart des soins médicaux ne sont pas disponibles à Gaza, nous déplorons que plus de 200 patients n'aient pas reçu d'autorisation de sortie en février. La Suisse rappelle qu'en tant que Puissance occupante, Israël est tenu de garantir la satisfaction des besoins essentiels de la population de Gaza. Si Israël est en droit d'imposer des restrictions à l'entrée de certains biens, leurs conséquences pour la population doivent être proportionnées à l'objectif légitime d'assurer la sécurité. La Suisse appelle à la levée du bouclage, imposé depuis bientôt 16 ans. La Suisse reste également préoccupée par le niveau élevé de violence dans le Territoire palestinien occupé et en Israël. Nous exhortons les parties à protéger les populations civiles en respectant leurs obligations respectives découlant du droit international humanitaire et des droits de l'homme. À ce propos, la Suisse note qu'au total, 21 enfants ont trouvé la mort dans des circonstances violentes en 2023. À cet égard, nous appelons toutes les parties à poursuivre le dialogue entamé en décembre dernier avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et à prendre des mesures pour prévenir et mettre fin aux violations graves contre les enfants.

Dans cette situation qui reste très volatile, la Suisse appelle les dirigeants de toutes les parties à déployer tous les efforts nécessaires pour réduire les tensions et à s'abstenir de toute mesure unilatérale, de tout acte de provocation et de tout propos inflammatoire susceptibles d'attiser le conflit. Nous appelons les parties à mettre en œuvre les engagements pris à Aqaba et Charm el-Cheikh dans le sillage de la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité S/PRST/2023/1 du 20 février dernier.

La Suisse est préoccupée par la poursuite de la planification de colonies ces dernières semaines, en dépit de ces engagements. Elle rappelle que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international humanitaire et représentent un obstacle à la paix. Il est urgent que les parties traitent des causes profondes du conflit.

Les récents engagements devraient servir de base concrète pour la restauration de la confiance en vue d'une solution négociée à deux États, conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. La Suisse se tient à disposition pour faciliter la reprise d'un dialogue crédible en vue d'une telle solution, y compris à travers ses bons offices.

M. Biang (Gabon) : Il y a un an jour pour jour, le Conseil se réunissait dans cette même salle, au cours d'un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/PV.9021). Le constat affligeant est que le décor est quasiment le même. Le même cycle de violences. La même rhétorique. La même impasse.

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé édifiant et ses inlassables efforts dans la recherche de la paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Je salue la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine ainsi que du représentant d'Israël.

La présentation du Coordonnateur spécial en cette journée du souvenir pour Israël augure plus d'inquiétudes que d'espoir. Les violences de ces dernières semaines sont à la remorque d'un contexte particulièrement volatile. La tension est montée d'un cran, le 4 avril dernier, lors d'un raid effectué par les forces israéliennes à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa. Cet incident grave s'inscrit dans le droit fil des diverses violations du statu quo historique des lieux religieux survenues depuis le début cette année. Ces violations n'ont de cesse de fragiliser la cohabitation des différentes communautés, particulièrement en cette période sensible des fêtes des trois religions monothéistes, musulmane, juive et chrétienne.

Le statu quo des Lieux saints doit être respecté et préservé. À cet effet, nous reconnaissons le rôle crucial du Royaume de Jordanie en tant que gardien officiel des lieux saints musulmans de Jérusalem, et réitérons notre soutien à l'action du Roi du Maroc, Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la Conférence islamique dans la préservation du statut particulier de la Ville sainte, en tant que symbole du patrimoine commun de l'humanité et des trois religions monothéistes, et en tant que lieu de dialogue et de respect mutuel. Nous faisons écho de l'appel du pape lors de la célébration de la fête de Pâques à une reprise du dialogue, dans un climat de confiance et de respect réciproque, entre Israéliens et Palestiniens, afin que la paix règne dans la Ville sainte et dans toute la région.

L'embrasement récent sur le terrain, avec notamment des tirs de roquettes en provenance de Gaza, du Sud-Liban et de la Syrie en direction d'Israël, et les bombardements des forces israéliennes dans le sud du Liban et sur la bande de Gaza, puis en Syrie, a rappelé la portée régionale de ce conflit. Le regain des hostilités observé ces dernières semaines, qui se manifeste

par des brutalités et l'usage disproportionné de la force contre des civils, fait de plus en plus de victimes. L'année 2023 est partie pour égaler le record funeste et dramatique de l'année 2022, concernant l'ampleur du nombre de victimes civiles parmi lesquelles, des femmes et des enfants. À cet égard, l'impact du conflit sur les enfants est terrifiant. Ils sont tués ou grièvement blessés, quand ils ne sont pas recrutés ou utilisés. Cela est inacceptable. Nous exhortons, tant les forces israéliennes que les groupes armés palestiniens, à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

Mon pays réitère son appel aux responsables politiques des deux parties à s'abstenir des discours de haine et de la rhétorique d'intolérance qui alimentent la belligérance et obèrent les efforts de paix, et à les prévenir, les combattre et les réprimer.

Sur la question sensible des restitutions respectives des dépouilles humaines aux familles palestiniennes et israéliennes, nous appelons les parties à privilégier une issue à même de générer un climat de confiance pour une paix durable. La question est d'autant plus sensible qu'elle touche au respect des rites funéraires qui font partie intégrante de la culture et de l'identité de chacune des parties.

La situation sécuritaire dans les territoires palestiniens occupés reste précaire et volatile, en raison notamment de la poursuite de la politique d'élargissement des colonies illégales, des démolitions des maisons palestiniennes et autres évictions dont sont victimes de nombreuses familles palestiniennes ; autant de facteurs qui participent de la déstabilisation desdits territoires et exacerbent les tensions en Cisjordanie et cristallisent la colère ainsi que le désir de vengeance des victimes. Il est fondamental de donner effet à la résolution 2334 (2016), appelant à cesser immédiatement et complètement toute activité de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Dans le même élan, la situation économique particulièrement préoccupante de l'Autorité palestinienne, aggravée par le gel de fonds fiscaux collectés par Israël auprès des travailleurs de l'Autorité palestinienne pour le compte de cette dernière, commande la prise de mesures urgentes visant son relèvement économique. Le libre accès des travailleurs palestiniens de Gaza et de Cisjordanie au marché du travail israélien, ainsi que la levée de toutes les restrictions en matière d'accès pour

les matériels à Gaza sont, dans ce sens, des initiatives à encourager.

Israël et l'Autorité palestinienne doivent inscrire leurs actions dans une dynamique d'apaisement. Il est évident qu'une situation complexe aux enjeux inextricables ne peut pas se résoudre par des initiatives unilatérales des protagonistes mais par un dialogue constructif et de bonne foi entre les parties. C'est plus que jamais le moment d'activer les canaux de la diplomatie en vue de faire prévaloir la retenue, la raison et le respect du droit du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que le droit d'Israël à la sécurité en vue de relancer le processus de paix.

Nous saluons la tenue le 19 mars, à Charm el-Cheikh, sous l'égide de la République arabe d'Égypte, d'une réunion des responsables politiques et de la sécurité jordaniens, israéliens, palestiniens et américains, dans le cadre de l'accord conclu à Aqaba en Jordanie, en février dernier. Le Gabon réitère son attachement à la solution à deux États. Cette solution ne peut s'obtenir sans un engagement politique résolu de l'ensemble des parties, sans la mobilisation des acteurs régionaux ainsi que la ferme volonté de la communauté internationale à œuvrer plus que jamais à la restauration de la paix entre Israéliens et Palestiniens en vue de donner une plus grande chance à la solution à deux États que nous appelons de tous nos vœux.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous saluons la décision de la Fédération de Russie d'organiser l'important débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, que nous estimons être l'une des principales priorités de l'ordre du jour du Conseil. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour les informations éclairantes dont il nous a fait part à la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de la présence parmi nous de S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine.

Au fil du temps, le conflit latent entre Israël et la Palestine semble s'envenimer et dégénérer en une situation dangereuse d'affrontement permanent. Nous sommes profondément préoccupés par les tensions accrues entre Israël et la Palestine, qui réduisent fortement les perspectives d'une paix durable et de relations de bon voisinage entre les deux peuples. Ce conflit au coût considérable a eu des conséquences désastreuses, constatées quotidiennement, dont les plus inquiétantes

sont le nombre élevé de morts, de blessés et de détenus ainsi que les importantes occupations des terres. Nous déplorons vivement cette situation, qui doit être traitée de toute urgence par le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble. L'occupation et les agressions illégales sont inacceptables et doivent cesser. Il incombe au premier chef au Conseil de protéger les personnes les plus vulnérables de ce conflit prolongé. À cet égard, nous estimons qu'il importe de veiller à ce que les résolutions du Conseil en la matière soient pleinement appliquées, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Nous croyons en la solution des deux États, et nous plaidons en faveur de cette idée de longue date. Dans ce contexte, nous attachons une grande importance à la reprise des négociations et à la revitalisation du processus de paix entre les parties. La volonté politique et une détermination forte de la part des deux parties en sont les facteurs les plus essentiels. Le peuple palestinien réclame à juste titre la pleine reconnaissance et la concrétisation de son droit à l'autodétermination. Nous estimons qu'il s'agit d'une demande juste, équitable et légitime au regard du droit international et des principes de l'ONU, surtout à un moment où des griefs déjà importants ont été aggravés à la suite du projet colonial illégal qui dépossède et déplace le peuple palestinien de ses terres. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Mozambique est profondément préoccupé par la situation actuelle de violence en ce qui concerne les Lieux saints de Jérusalem, en particulier leur invasion et leur profanation. Nous appelons Israël, Puissance occupante, à s'abstenir de tels actes. Plus important encore, nous devons ramener Israël et la Palestine à la table des négociations dès que possible. Nous devons les aider à réaffirmer leur volonté politique d'instaurer une paix durable et de trouver une solution à long terme. À cet égard, nous encourageons toutes les initiatives, régionales ou internationales, visant à parvenir à un règlement négocié du conflit.

Nous exhortons la communauté internationale à fournir un appui accru, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au Programme alimentaire mondial. Le Mozambique réaffirme son engagement à promouvoir le dialogue et les

initiatives constructives en faveur d'une paix et d'une sécurité durables en Israël et en Palestine.

Nous sommes conscients que tous les conflits sont différents. Mais l'expérience des difficultés prolongées et complexes auxquelles nous avons été confrontés dans le passé en Afrique australe nous enseigne que ceux qui se trouvent du bon côté de l'histoire l'emporteront toujours. Cela devrait servir d'inspiration pour trouver une solution aux problèmes épineux et considérables du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil remercie la présidence russe de l'organisation du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et nous nous félicitons de la participation de M. Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de Palestine, à la présente séance.

Le Conseil s'est réuni plusieurs fois depuis le début de l'année pour examiner la situation en Israël et en Palestine, alors que diverses crises sont survenues dans un environnement de plus en plus complexe et instable. Le mois dernier, à l'approche du ramadan, de la Pâque juive et de Pâques, nous avons lancé un appel au calme et à la plus grande retenue (voir S/PV.9290), tout en anticipant la possibilité d'une répétition des scènes de violence observées lors des fêtes religieuses des années précédentes. Malheureusement, des incidents affligeants, tels que des raids à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa au Haram el-Charif, ont profondément perturbé la période des célébrations religieuses, blessé des fidèles et endommagé des bâtiments. Une fois de plus, des regains de tension ont fait naître le risque d'une escalade de la violence pouvant déboucher sur un affrontement direct. La stabilité de toute la région a été mise en péril. Le Brésil est également extrêmement préoccupé par les tirs de roquettes contre des civils israéliens depuis la bande de Gaza et le territoire libanais.

L'accès aux sites religieux est une composante essentielle de la liberté de religion et de conviction. Le respect du statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem est essentiel, de même que le maintien de la tutelle exercée par le Royaume hachémite de Jordanie. Le Brésil condamne les actions menées en violation du statu quo historique des Lieux saints et déplore que de nombreux fidèles aient finalement été empêchés de célébrer dans la paix et la sécurité. Le fait que des fêtes religieuses d'une telle importance pour les musulmans, les juifs et les chrétiens sont devenues une période de

tension permanente ne doit pas devenir la norme. Nous ne devons pas non plus banaliser la situation générale actuelle, caractérisée par une violence permanente et par de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Comme le répète souvent le Coordonnateur spécial, et nous sommes d'accord avec lui, gérer ce conflit à perpétuité n'est pas une option viable. Au contraire, cela nous éloigne davantage de l'objectif d'une paix durable. Si les problèmes fondamentaux à l'origine du conflit ne sont pas réglés, cette intensification du cycle de violence se poursuivra.

Certains éléments sont essentiels à cet égard. Premièrement, Israël doit immédiatement cesser toute ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. L'expansion continue des colonies de peuplement, qui constitue l'un des principaux obstacles à la paix, est une violation flagrante du droit international, y compris la résolution 2334 (2016), et met en péril la viabilité d'un futur État palestinien et, par conséquent, les perspectives d'une solution prévoyant deux États. Israël doit également mettre fin aux démolitions et aux confiscations de structures palestiniennes, ainsi qu'au déplacement de familles palestiniennes.

Deuxièmement, tous les actes de violence contre les civils doivent cesser. Le Brésil condamne la violence commise par les colons, l'emploi disproportionné de la force par les forces de sécurité, ainsi que les actes de terreur, qui ne sauraient en aucun cas être justifiés. Les autorités israéliennes doivent offrir une protection adéquate à la population civile palestinienne, conformément au droit international, et enquêter sur les actes de violence et traduire leurs auteurs en justice. Les dirigeants de tous bords doivent œuvrer au calme, se garder de propager des discours incendiaires et s'élever contre les incitations à la violence.

Troisièmement, et c'est tout aussi important pour la paix que les mesures susmentionnées, il faut améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et lui redonner l'espoir d'un avenir meilleur. La croissance économique peut également contribuer à la réconciliation interpalestinienne, qui est elle aussi une étape essentielle vers la stabilisation et la reprise d'un dialogue véritable.

Il ne faut pas non plus oublier les réfugiés palestiniens. Nous reconnaissons l'importance de fournir un appui accru, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Depuis sa

création, l'UNRWA joue un rôle primordial en apportant secours et assistance à des millions de personnes. L'action menée par l'Office est essentielle au maintien de la stabilité dans la région.

Pour terminer, le Brésil réaffirme son attachement de longue date à la solution des deux États, avec un État de Palestine et un État d'Israël pleinement viables et vivant ensemble dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement acceptées et internationalement reconnues. Par conséquent, nous encourageons toutes les parties à travailler de bonne foi et à faire montre d'une volonté politique renouvelée pour sortir de ce cercle vicieux de la violence. Elles doivent emprunter la voie du dialogue, en œuvrant de concert et dans un esprit constructif à l'instauration d'une paix durable et viable.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, tandis que nous nous réunissons ici chaque mois, nous constatons encore et encore que la situation au Moyen-Orient reste marquée par une violence omniprésente et sans fin, aux conséquences malheureuses, dont nous avons été tant de fois témoins. Cette situation est dangereuse et insoutenable et mène à une impasse.

Alors que les Israéliens se rassemblent à l'occasion de la Journée du souvenir, nous condamnons une fois encore, avec force et sans réserve, les attaques terroristes commises en Israël. Dix-neuf personnes ont perdu la vie cette année dans ces attaques, dont quatre enfants et des ressortissants européens. Le fait de prendre délibérément pour cible des civils innocents, en effectuant des tirs de roquettes aveugles depuis Gaza, le Liban et la Syrie, ou d'autres actes tels que celui perpétré hier à Jérusalem, lorsqu'un véhicule a heurté des piétons près d'un marché très fréquenté, sont inadmissibles et injustifiables et doivent être condamnés unanimement. Rien ne saurait justifier les actes terroristes, et nous appuyons le droit d'Israël à la légitime défense par le recours à des mesures proportionnées.

Du fait de la situation tendue qui persiste sur le terrain, un nombre inquiétant de civils palestiniens, 90 depuis le début de l'année, ont, hélas, perdu la vie, y compris des femmes et des enfants innocents. Nous déplorons la violence aveugle des colons israéliens contre des civils palestiniens, y compris la destruction de maisons et de biens. Les agissements illégaux doivent

faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs doivent être amenés à rendre des comptes. Nous appelons à la pleine application du droit international humanitaire et à la protection des civils et de leurs biens en toutes circonstances.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle les actions unilatérales éloignent davantage les parties et sapent la confiance entre elles, qui fait déjà cruellement défaut. À cet égard, nous rappelons notre position fondée sur les principes, selon laquelle les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. Elles doivent cesser, car elles constituent un obstacle à la paix et entravent la perspective d'une solution prévoyant deux États. Nous appelons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à ne ménager aucun effort pour trouver des moyens d'apaiser la situation, en gardant à l'esprit que la prolifération de la violence n'est dans l'intérêt de personne. Les discours incendiaires, les incitations à la violence et les discours de haine sont inacceptables, car ils ne font qu'engendrer la violence, qui ne fera que continuer à nuire aux civils.

Cette évolution inquiétante de la situation renforce l'appel lancé aux deux parties, Israéliens et Palestiniens, à respecter et mettre en œuvre de bonne foi les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh. Chaque progrès vers des mesures de confiance est une occasion pour elles d'élargir l'horizon politique actuellement flou.

L'intensification des tensions et de la violence à l'intérieur et aux environs des Lieux saints est une source de préoccupation, qui met en évidence la complexité de la situation. Les lieux de culte doivent servir à l'observation de rituels religieux en toute sécurité, dans la paix et dans la dignité. Les responsables politiques et religieux locaux de tous bords doivent rejeter les incitations à la violence et les provocations. Cela dit, nous constatons avec satisfaction qu'un nombre record de 1,5 million de fidèles musulmans se sont rendus à la mosquée Al-Aqsa tout au long du mois sacré de ramadan pour exercer leurs droits.

La coexistence pacifique entre musulmans, juifs et chrétiens, le respect de la diversité religieuse et la tolérance à l'égard des différentes confessions et croyances sont des valeurs fondamentales qu'il convient de préserver précieusement. Elles sont au cœur des efforts déployés pour promouvoir la compréhension et la cohésion sociale et constituent le meilleur antidote contre la violence et les conflits, où que ce soit, et plus encore au Moyen-Orient. Cela confirme l'importance

capitale de la préservation du statu quo historique des Lieux saints, et nous saluons le rôle spécial de gardien que joue le Royaume hachémite de Jordanie.

Je voudrais exprimer une fois de plus l'appui total de l'Albanie à la nécessité, à l'urgence, de restaurer un horizon politique en vue d'une solution juste et négociée, prévoyant deux États, à l'intérieur des frontières de 1967, à moins que les parties n'en conviennent autrement. Nous ne voyons pas d'autre solution qu'une paix globale entre Israéliens et Palestiniens. Une paix globale est synonyme d'un Israël vivant dans la sûreté et la sécurité, et d'une Palestine viable, indépendante et démocratique. Il n'y a jamais eu et nous pensons qu'il n'y aura jamais d'autre option que la réconciliation par l'intermédiaire d'un dialogue constructif et d'une compréhension mutuelle. Une solution prévoyant deux États pour deux peuples, avec une reconnaissance mutuelle et Jérusalem pour capitale commune, garantira que les deux parties, les Israéliens et les Palestiniens, entretiennent des relations de bon voisinage dans un climat de sûreté et de sécurité et jouissent de la liberté, de la dignité et de la justice.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai l'honneur de participer à la présente séance en tant que représentant de M. Qin Gang, Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères.

Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, de présider cette séance. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je me félicite de la présence de S. E. M. Al-Malki, Ministre palestinien des affaires étrangères, à la séance de ce jour. La série de questions qu'il a soulevées dans sa déclaration reflète l'essence même de la question palestinienne, qui demeure non résolue et qui nous occupe depuis longtemps. La communauté internationale doit y accorder la plus grande importance et y réfléchir sérieusement.

Les musulmans du monde entier viennent de célébrer l'Eïd al-Fitr. Je profite de l'occasion pour saluer chaleureusement nos nombreux amis, frères et sœurs musulmans qui célèbrent cette fête. Malheureusement, la situation dans le Territoire palestinien occupé est devenue, ces dernières années, une question de plus en plus angoissante pour le monde entier pendant le ramadan. La violence en Cisjordanie s'est intensifiée, avec des tensions fréquentes à Jérusalem-Est et à Gaza. La communauté internationale ne peut pas s'y habituer ni laisser faire. Au contraire, nous

devons investir davantage et de toute urgence dans la promotion d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

Premièrement, nous devons nous opposer à la violence et à l'incitation et œuvrer pour une sécurité commune. Le mois dernier, l'armée et la police israéliennes ont plusieurs fois pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa, molestant et chassant des musulmans qui s'y trouvaient, ce qui a porté atteinte au climat de paix et de tranquillité qui caractérise le ramadan et provoqué de nouvelles tensions. La Chine condamne tous les actes de violence qui visent des civils et appelle toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue et à cesser toutes les déclarations et actions extrémistes et provocatrices. La Palestine et Israël sont voisins, et donc, inséparables. La sécurité de l'un ne saurait reposer sur l'insécurité de l'autre. Afin de rompre fondamentalement le cycle de la violence et d'instaurer une paix durable, il faut accorder la même attention aux préoccupations légitimes des deux camps en matière de sécurité et les encourager à faire advenir une sécurité commune par la voie du dialogue et de la négociation.

Deuxièmement, il faut en finir avec les mesures unilatérales visant à modifier le statu quo et faire respecter l'état de droit au niveau international. Les activités de peuplement dans les territoires occupés sont illégales. Depuis le début de l'année, Israël persiste dans ses décisions unilatérales qui consistent à approuver des retours, à légaliser des colonies de peuplement et à en construire de nouvelles, empiétant sur les terres et ressources palestiniennes, rétrécissant l'espace vital du peuple palestinien et rendant toujours plus illusoire la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant. Nous exhortons Israël à se conformer à l'exigence qui lui est faite dans la résolution 2334 (2016) de mettre un terme à toutes ses activités de peuplement. Nous soulignons également que les mesures unilatérales tendant à modifier le statu quo de Jérusalem sont nulles et non avenues. La Chine appelle au respect effectif du statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem et de la tutelle que la Jordanie exerce sur eux.

Troisièmement, nous devons protéger les moyens de subsistance de la population et promouvoir le développement économique en Palestine. L'occupation prolongée et les troubles fréquents limitent gravement la viabilité de l'économie palestinienne, entraînant la détérioration continue de la situation du peuple palestinien. Israël doit lever ses restrictions déraisonnables à la circulation des personnes et des biens, ainsi qu'à

l'utilisation des terres dans les territoires occupés, créer des conditions propices au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie et lever le blocus de la bande de Gaza dans les meilleurs délais. Il faut également que la communauté internationale prête assistance à la Palestine par des voies multiples afin de l'aider à atténuer sa crise financière et à assurer la prestation des services publics. La Chine continuera de faire ce qu'elle peut pour fournir une aide humanitaire et au développement à la Palestine et accroître son appui à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Quatrièmement, nous devons adhérer à la solution des deux États et favoriser la reprise des pourparlers de paix. L'expérience a déjà montré à maintes reprises qu'une gestion des crises au coup par coup n'est pas viable et ne peut se substituer à une solution globale et juste. La reprise des relations diplomatiques entre l'Arabie saoudite et l'Iran par le dialogue, il n'y a pas longtemps, montre bien qu'il est possible de régler les différends par le dialogue. Sur d'autres questions au Moyen-Orient, des avancées sont en cours sur la voie du dialogue et de la réconciliation. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères Qin Gang a récemment eu des entretiens téléphoniques séparés avec les Ministres palestinien et israélien des affaires étrangères. Il leur a indiqué que la Chine encourageait Israël et la Palestine à faire preuve de courage politique et à prendre des mesures en vue d'une reprise des pourparlers de paix sur la base de la solution des deux États. La Chine est prête à faciliter de telles démarches. Nous attendons de la communauté internationale qu'elle renforce sa coordination, prenne des mesures de fond et ne ménage aucun effort pour promouvoir la reprise des pourparlers israélo-palestiniens et la mise en œuvre de la solution des deux États.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons d'être de retour dans cette salle. Nous saluons la présidence russe pour l'organisation du présent débat sur le Moyen-Orient. Nous saluons également aujourd'hui l'importante contribution du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, et le remercions de ses efforts inlassables.

Nous nous associons aux avertissements de la communauté internationale, selon lesquels le cycle

actuel de violence dans la région du Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien, est profondément préoccupant. Le conflit pourrait connaître une nouvelle escalade, susceptible de déstabiliser toute la région et au-delà. Il appelle de notre part une attention urgente et immédiate. Le Kazakhstan se fait l'écho de l'inquiétude générale au sujet de l'expansion continue des colonies de peuplement dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

Le Kazakhstan appelle les parties concernées à s'abstenir de toute action propre à compromettre la réalisation de la solution des deux États. Nous enjoignons à tous les dirigeants politiques, communautaires et religieux de n'épargner aucun effort pour faire cesser les hostilités, qui vont s'intensifiant.

Compte tenu de ce qui précède, le Kazakhstan suggère une reprise du dialogue entre toutes les parties au conflit, accompagnée de nouvelles mesures pour renforcer la confiance et améliorer la situation humanitaire à Gaza. C'est essentiel, car Gaza fait toujours partie intégrante de la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU.

Étant donné qu'Israël et la Palestine sont tous deux membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, nous les encourageons à tirer parti des mécanismes de coopération multilatérale de cette organisation pour rapprocher leurs positions respectives.

Le Kazakhstan réaffirme qu'il est urgent de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans son rôle crucial d'atténuation de la situation qui se détériore à Gaza et de promotion du développement à long terme de la région. Nous sommes aujourd'hui témoins d'une aggravation de la pauvreté, du chômage et de la récession économique chronique, qui est de nature à alimenter encore le conflit. La tendance à la dégradation de la situation socioéconomique et des conditions de sécurité dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé doit être inversée.

Le Kazakhstan est depuis longtemps favorable à la création d'un État de Palestine indépendant, coexistant dans la paix avec Israël sur la base des frontières de 1967. Nous sommes d'accord avec les autres orateurs et oratrices pour dire que la solution des deux États constitue la seule option viable pour une paix durable.

Le Kazakhstan est prêt à participer à tous les efforts de médiation afin qu'Israël et la Palestine puissent

vivre dans la paix, la sécurité, le progrès et la prospérité, qui sont les objectifs auxquels les deux nations aspirent tant depuis longtemps.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous faisons nôtres les déclarations prononcées par les représentants de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Sénégal, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous nous félicitons de l'accord trilatéral conjoint conclu par le Royaume d'Arabie saoudite, la République islamique d'Iran et la République populaire de Chine et par lequel l'Arabie saoudite et l'Iran ont rétabli leurs relations diplomatiques et décidé de rouvrir leurs ambassades. Nous espérons que cette mesure contribuera à la stabilité et à la sécurité régionales.

Si l'on examine la situation au Moyen-Orient au cours des trois derniers mois, cette évolution positive contraste avec des événements déplorables. Pendant le mois du ramadan, le climat de violence a été exacerbé par l'incursion israélienne dans la mosquée Al-Aqsa et les attaques contre les fidèles, en violation flagrante des normes internationales et des sensibilités religieuses des Palestiniens. Ces événements ont eu lieu dans un contexte où les violences, les détentions, les emprisonnements, les violations des droits humains et les meurtres de civils palestiniens sont des faits quotidiens dans les territoires occupés. Le peuple palestinien continue de subir les pratiques d'apartheid d'Israël sur son propre territoire.

Nous rejetons l'agression militaire israélienne et l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, ainsi que la politique d'annexion menée par Israël et ses pratiques de colonisation illégales, notamment la destruction continue de maisons et de biens, le déplacement forcé de familles palestiniennes et la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes.

Nous condamnons le blocus persistant de la bande de Gaza, tout comme les plans d'annexion des territoires palestiniens dans la vallée du Jourdain et dans d'autres zones de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Contrairement à l'idée que l'on tente d'imposer en vue de réécrire l'histoire, ce sont les États-Unis dont l'obstruction répétée a empêché le Conseil de sécurité

d'agir pour parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Ils ont par ailleurs garanti l'impunité d'Israël, la poursuite de sa politique agressive et son refus de conclure un accord de paix qui permettrait la création d'un État palestinien indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantirait également le droit au retour des réfugiés. Tant que cette situation persistera, nous réaffirmerons notre condamnation des décisions unilatérales du Gouvernement américain de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, au mépris du statut historique de Jérusalem, ainsi que de la décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien, qui constituent de graves violations de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La politique de deux poids, deux mesures, la sélectivité, l'incohérence et la manipulation politique, qui nuisent à la cause de la paix et de la sécurité internationales et au mandat du Conseil de sécurité, doivent cesser. Nous appelons une fois de plus au retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous exigeons la cessation des ingérences extérieures en Syrie et le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, tout en appuyant la recherche d'un règlement pacifique et négocié à la situation imposée à cette nation arabe sœur.

Nous réaffirmons notre appui au Plan d'action global commun avec l'Iran, ainsi qu'au droit inaliénable des États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous redisons notre condamnation du retrait unilatéral des États-Unis du Plan d'action. Nous demandons la levée immédiate et inconditionnelle des mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales imposées par les États-Unis à des pays souverains au Moyen-Orient.

Nous continuerons à appuyer fermement l'accession de l'État de Palestine au statut de Membre à part entière de l'ONU. Nous appuyons l'appel de son président à la convocation d'une conférence internationale de paix.

Les demandes de longue date de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux en faveur de la juste cause du peuple palestinien doivent être prises en compte de toute urgence. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il s'acquitte de son mandat.

Le Président (*parle en russe*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de la Fédération de Russie à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite, ainsi qu'à votre délégation, plein succès dans la conduite des délibérations du Conseil ce mois. Je souhaite également la bienvenue au Conseil à M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et à M. Riad al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine. Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé.

Le Royaume hachémite de Jordanie souligne la nécessité de déployer des efforts régionaux et internationaux concertés pour mettre un terme à la détérioration que nous observons dans les territoires palestiniens occupés et instaurer le calme en mettant fin à toutes les mesures qui vont dans le sens contraire. Cela ouvrirait la voie à la relance de négociations sérieuses et efficaces en vue de parvenir à une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États. L'instauration de cette paix, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, en vue de créer un État palestinien souverain et indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, constitue la base qui permettra d'instaurer la paix et la sécurité dans la région. Il importe, pour protéger le droit de tous les peuples de la région à la paix, à la sécurité et à la stabilité, de mettre fin à toutes les mesures unilatérales prises par Israël qui compromettent la solution des deux États, en particulier les activités de peuplement, la confiscation de terres et les expulsions de Palestiniens de leurs logements.

Il importe également de respecter le statu quo juridique et historique des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem. Toutes les pratiques qui compromettent le statu quo doivent cesser. Le Royaume hachémite de Jordanie, en sa qualité de gardien historique des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem, continuera à jouer pleinement son rôle pour protéger ces sites et préserver leur identité arabe, musulmane et

chrétienne. Nous continuerons de protéger le statut juridique et historique de ces lieux saints.

Dans ce contexte, nous soulignons une fois de plus que la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, dont la superficie est de 144 000 mètres carrés, est un lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans. L'Administration des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa, qui est affiliée au Ministère jordanien des awqaf, est la seule autorité habilitée à gérer les affaires de Haram el-Charif et à en réglementer l'accès.

La Jordanie continuera également de coopérer avec tous ses frères et partenaires pour mettre fin à la détérioration de la situation, à la violence et à ses causes et ouvrir un horizon politique en vue d'instaurer une paix globale, juste et durable fondée sur la solution des deux États. Cette paix est un choix stratégique jordanien, palestinien et arabe. C'est une nécessité tant au niveau régional qu'international. Travailler à l'instauration de cette paix est une responsabilité partagée.

La Jordanie souligne qu'il importe de mettre en œuvre tous les documents finaux des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh, qui ont débouché sur plusieurs engagements, en particulier concernant l'application des accords signés, la levée de toutes les mesures unilatérales, la fin des violences et le respect du statut juridique et historique de la ville de Jérusalem.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. L'Égypte apprécie vivement la tenue de cette séance au niveau ministériel, qui est conforme à la position de longue date de la Russie en faveur des droits légitimes des Palestiniens. Je salue également la participation de S. E. M. Khalifa Shaheen Al Marar, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale des Émirats arabes unis, et de S. E. M. Riad al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, deux pays frères, à la présente séance.

Je tiens à remercier M. Tor Wennesland de son exposé.

L'Égypte s'associe aux déclarations du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Les tensions se sont aggravées dans les territoires palestiniens occupés au cours des dernières semaines en raison de la poursuite des violations israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est occupée, notamment l'expansion des colonies de peuplement, la confiscation de terres, la démolition de maisons palestiniennes, la prise d'assaut de villes palestiniennes et les meurtres continus de civils non armés, y compris d'enfants, commis par les forces d'occupation et les colons. Depuis le début de l'année, le nombre de martyrs palestiniens s'élève à 98. Récemment, le Ministère égyptien des affaires étrangères a condamné ces pratiques, à plusieurs reprises.

Compte tenu de la persistance de cette situation tendue, l'Égypte, en coordination avec les États-Unis et le Royaume hachémite de Jordanie, a organisé deux réunions à Aqaba et Charm el-Cheikh en février et mars, avec la participation de la Palestine et d'Israël, dans le but de stabiliser la situation, d'œuvrer à la désescalade et d'inciter à la retenue afin d'éviter que le sang d'innocents continue d'être versé. Un certain nombre de recommandations ont été formulées au cours de ces réunions, appelant notamment à mettre fin aux mesures unilatérales, en particulier en ce qui concerne les colonies de peuplement, et à respecter le statu quo et le rôle de gardien des Lieux saints du Royaume hachémite de Jordanie.

Cependant, malgré les accords conclus à Aqaba et à Charm el-Cheikh, le calme n'a pas été rétabli sur le terrain, car ces accords n'ont pas été mis en œuvre. Ces dernières semaines, les Lieux saints de la ville occupée de Jérusalem ont continué à faire l'objet de violations de la part d'Israéliens pendant la célébration des fêtes religieuses des trois religions monothéistes. Sous la protection des forces d'occupation, des groupes extrémistes juifs ont continué à prendre d'assaut Haram el-Charif, à mener des attaques contre les fidèles et à restreindre la liberté d'accès aux lieux de culte, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, en violation flagrante du droit international, des résolutions de l'ONU, du statu quo des Lieux saints et de la tutelle hachémite. La situation actuelle confirme les avertissements répétés de l'Égypte, à savoir que la poursuite des violations actuelles laisse présager un cercle vicieux de violence dont des civils innocents paieront le prix. Pour sortir de cette situation et préserver les perspectives de mise en œuvre de la solution des deux États et d'instauration de la paix, l'Égypte appelle à prendre les trois mesures suivantes.

Premièrement, les accords conclus à l'occasion des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh doivent être mis en œuvre, notamment en ce qui concerne la cessation de toutes les mesures unilatérales liées à l'expansion des colonies, de tous les actes de violence contre des civils, qu'ils soient perpétrés par des colons ou par les forces d'occupation israéliennes, ainsi que de la confiscation et de la démolition de maisons et d'installations palestiniennes, des opérations d'arrestation et de la prise d'assaut de villes palestiniennes.

Deuxièmement, le statu quo juridique et historique des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem-Est et le rôle de gardien de la Jordanie doivent être respectés.

Troisièmement, la communauté internationale doit fournir la protection nécessaire au peuple palestinien frère et les auteurs des violations commises à son encontre doivent être tenus de répondre de leurs actes.

La mise en œuvre des mesures que je viens d'évoquer contribuera sans aucun doute à désamorcer la situation à court terme et à mettre fin au cycle de violence actuel, surtout si elle s'accompagne de la levée du blocus de la bande de Gaza et d'un appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. À moyen terme, il est urgent de s'attaquer aux causes profondes du conflit, car il ne suffit pas de le gérer. Nous devons nous efforcer de relancer les négociations de paix entre les deux parties en réactivant le rôle du Quatuor pour le Moyen-Orient et en reprenant ses réunions dès que possible, conformément aux termes de référence internationaux convenus.

Enfin, l'Égypte affirme son appui indéfectible aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au droit international et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mrad (Liban) (*parle en anglais*) : Avant de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes, je vous demande, Monsieur le Président, de faire preuve d'indulgence, car je risque de dépasser le temps imparti de trois minutes, dans la mesure où il s'agit d'une déclaration faite au nom d'un groupe d'États.

(*l'oratrice poursuit en arabe*)

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je me félicite également de l'exposé présenté par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Je fais cette déclaration au nom des États membres du Groupe des États arabes.

Au cours du mois dernier, les membres du Conseil de sécurité ont appelé à plusieurs reprises au calme dans le Territoire palestinien occupé en général, et plus particulièrement à Jérusalem, à un moment où les fêtes religieuses des trois religions monothéistes coïncident. Néanmoins, la Puissance occupante a fait fi de ces appels et s'est livrée aux pires formes de violence contre les Palestiniens, musulmans et chrétiens, et a restreint leur droit de pratiquer leurs rituels religieux à l'occasion de Pâques et du ramadan, en particulier dans l'église du Saint-Sépulcre et la mosquée Al-Aqsa. Le Groupe des États arabes condamne avec la plus grande fermeté les violences commises ce mois-ci par les forces d'occupation israéliennes contre les fidèles, qui s'inscrivent dans le cycle de violences sanglantes perpétrées de manière systématique contre les Palestiniens, en particulier depuis le début de l'année et au cours de l'année dernière. Le Groupe condamne également la prise d'assaut de la mosquée Al-Aqsa, ainsi que les agressions, détentions et arrestations de centaines de fidèles. Ces actes irresponsables sur des lieux saints blessent les sensibilités religieuses des millions de musulmans à travers le monde, en particulier pendant le mois sacré du ramadan.

À cet égard, le Groupe des États arabes insiste également sur la nécessité pour Israël, Puissance occupante, de respecter le statu quo historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa /Haram el-Charif, y compris son statut, sur une superficie totale de 144 dounoums, de lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans. Il est également important de respecter le rôle de l'Administration des waqfs relevant du Ministère jordanien des waqfs et des lieux saints musulmans, seule instance habilitée à gérer les affaires de Haram el-Charif et à en réglementer l'accès. Nous soulignons également le droit de l'État de Palestine à exercer sa souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem-Est, la capitale de l'État de Palestine, et sur ses lieux saints. Israël, Puissance occupante, n'a aucun droit ni aucune souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem et ses lieux saints islamiques et chrétiens.

Le Groupe des États arabes attache une grande importance aux positions des pays qui ont rejeté et condamné la prise d'assaut provocatrice et agressive de la mosquée Al-Aqsa par Israël et qui ont confirmé leur rejet de toute modification du statu quo historique et juridique. Le Groupe réaffirme également son appui à tous les efforts et initiatives déployés pour protéger la ville occupée de Jérusalem et défendre ses lieux saints, tout en rejetant et en condamnant toute tentative visant à modifier son caractère démographique et son identité arabe, islamique et chrétienne, ainsi que son statut juridique et historique. Le Groupe condamne les positions extrémistes du nouveau Gouvernement israélien, qui constituent une violation flagrante de toutes ses obligations en vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité et ont conduit à un état de stagnation et de grande tension dans les territoires palestiniens occupés.

Israël s'en prend aux civils palestiniens, tuant des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes âgées dans les villes, les villages et les rues, prenant d'assaut leurs maisons, leurs écoles et leurs lieux de travail, et ciblant délibérément le personnel de santé et les journalistes, à quoi s'ajoutent les attaques des colons extrémistes, l'expansion coloniale, l'incitation et la rhétorique raciste adoptées par le Gouvernement israélien, au mépris de toutes les normes humaines et juridiques, en toute impunité, au mépris de la position internationale concernant son occupation et les violations commises dans le Territoire palestinien occupé.

Le Groupe des États arabes appelle donc le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à assurer la mise en œuvre de ses résolutions afin de mettre un terme à toutes les mesures unilatérales, illégales, provocatrices et susceptibles de provoquer une nouvelle escalade prises par Israël, ainsi qu'aux violations qu'il ne cesse de commettre dans le but de construire et d'étendre ses colonies de peuplement illégales. Israël continue de tuer des innocents, de prendre d'assaut des villes et des villages palestiniens, de confisquer des terres et des biens palestiniens, de démolir des habitations et des structures palestiniennes et de déplacer les populations autochtones, y compris à Jérusalem, tandis que l'armée d'occupation d'Israël et des groupes de colons extrémistes israéliens continuent de profaner de manière flagrante l'esplanade des Mosquées/Haram el-Charif. Face à cette agression constante, le Groupe des États arabes demande d'urgence à la communauté internationale de protéger le peuple palestinien, conformément aux propositions faites par le Secrétaire général,

que l'Assemblée générale a accueillies favorablement compte tenu de l'augmentation des agressions menées par Israël contre le peuple palestinien.

Le Groupe des États arabes condamne la politique israélienne de détention arbitraire et de refus de soins médicaux aux prisonniers. Nous soutenons les prisonniers dans la lutte qu'ils mènent pour obtenir leur libération. Nous devons veiller à ce que la Puissance occupante respecte le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il faut faire pression sur Israël pour qu'il libère immédiatement tous les prisonniers et détenus, ainsi que les corps des martyrs. Israël doit notamment mettre fin à ses politiques de déportation et d'assignation à résidence. Nous prions la communauté internationale et les membres du Conseil de condamner toutes les formes de violence contre les civils palestiniens commises par les forces d'occupation et les groupes de colons extrémistes, et nous demandons instamment que les responsables de ces pratiques répondent de leurs actes.

Nous ne pourrions pas parvenir à une paix globale et juste au Moyen-Orient, ni instaurer la sécurité et la stabilité, tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer ses droits légitimes inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, et tant que nous ne verrons pas la fin de l'occupation illégale et coloniale israélienne ni l'avènement d'un État de Palestine indépendant et souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Par conséquent, nous demandons aux autres pays de manifester leur solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte, de soutenir sa juste cause et de reconnaître l'État de Palestine et son droit à être un Membre à part entière de l'ONU.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/247, qui demande à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur l'occupation coloniale par Israël des terres de l'État de Palestine, ainsi que sur l'incidence de ces politiques, étant donné qu'il viole le droit international et la Charte des Nations Unies. Nous demandons à tous les États Membres attachés aux valeurs de la justice et aux principes du droit international de soutenir l'État de Palestine dans ses efforts en soumettant à la Cour des arguments juridiques écrits et oraux d'ici le 25 juillet. Nous demandons à la Cour pénale internationale d'achever son enquête et de demander des comptes aux auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par Israël contre le peuple palestinien sans défense.

Le Groupe des États arabes se félicite du rôle que joue la Jordanie dans la sauvegarde et l'entretien des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem dans le cadre de la tutelle assurée par le Royaume hachémite de Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II. Nous saluons le rôle que joue le Comité d'Al-Qods (Jérusalem) et l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, qui lui est affiliée, sous la présidence de S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc, ainsi que les efforts déployés par l'Algérie, sous la direction du Président Abdelmajid Tebboune, pour soutenir la cause palestinienne, par l'entremise des politiques historiques de l'Algérie et du soutien financier constant de ce pays au budget de l'État de Palestine. Nous remercions l'Arabie saoudite, sous la direction du S. M. le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud, Serviteur des deux saintes mosquées, de son soutien aux lieux saints islamiques à Jérusalem. Nous apprécions également à sa juste valeur le rôle historique que joue l'Égypte, sous la direction du Président Abdel Fattah Al Sisi, en soutien à la cause palestinienne. Et nous tenons à remercier les pays arabes pour tous les efforts qu'ils déploient pour préserver la ville de Jérusalem, capitale de l'État de Palestine, ainsi que son identité arabe, islamique et chrétienne, ses lieux saints et son patrimoine culturel et humanitaire, et soutenir ses institutions en luttant contre les politiques d'Israël de colonisation et de judaïsation. Nous remercions également les pays qui accueillent des réfugiés palestiniens, y compris le Liban.

Enfin, le Groupe des États arabes souligne que la question palestinienne est le problème central du monde arabe. Elle est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis 1948, ce qui montre l'injustice que subit le peuple palestinien et la nécessité pour lui de disposer de son propre État indépendant. Le 15 mai marque le soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, dont les répercussions continuent de toucher des générations successives, tout en montrant l'incapacité de la communauté internationale d'appliquer les résolutions des organes de l'ONU. Cela montre que nous sommes encore loin de réaliser les espoirs placés dans la Charte des Nations Unies. Malgré les efforts internationaux, les différentes initiatives de paix et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, la situation sur le terrain continue de se détériorer pour les Palestiniens, y compris les réfugiés. Les réalités injustes de l'occupation n'ont pas changé. Israël poursuit ses campagnes d'agression et étend ses colonies de peuplement, au mépris du droit international, du droit international humanitaire et de la volonté de la communauté internationale. Dans ce contexte,

nous soulignons la nécessité de continuer à apporter un soutien politique et financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient jusqu'à ce qu'une solution juste et permanente à la question palestinienne soit trouvée, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale portant sur le droit au retour.

Nous réaffirmons que le seul moyen de parvenir à la paix au Moyen-Orient passe par une solution juste et globale fondée sur les décisions de la légitimité internationale et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, dont la dernière en date est la résolution 2334 (2016). En outre, nous devons mettre en œuvre l'Initiative de paix arabe et garantir la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je vais maintenant faire une brève déclaration à titre national, au nom du Gouvernement libanais.

Le Liban condamne les attaques perpétrées par Israël le vendredi 7 avril, qui ont pris pour cible des parties du sud du Liban et mis en danger la vie des civils libanais et l'intégrité du territoire libanais. Nous estimons que cet acte d'agression constitue une violation flagrante de la souveraineté du Liban, une menace pour la stabilité dont jouissait le sud du Liban, une violation flagrante de la résolution 1701 (2006) et une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Liban réaffirme son rejet de l'utilisation de ses territoires comme plateforme de déstabilisation et se réserve le droit d'exercer son droit à la légitime défense. Il souligne que le maintien des lignes de communication avec l'ONU et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est le meilleur moyen de régler les problèmes et de préserver le calme et la stabilité. Il avertit une fois de plus que toutes les tensions observées le long de la Ligne bleue sont le résultat des violations incessantes de cette ligne par Israël, y compris sa récente construction d'un mur en forme de T dans les territoires libanais occupés, en face de la ville d'Alma el-Chaab. Le Conseil de sécurité doit condamner ces violations.

À l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de la création de la FINUL, le Liban salue vivement le rôle important qu'elle a joué dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans le sud du Liban. Nous sommes également reconnaissants aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur engagement continu en faveur de la préservation de la paix. La présence de la FINUL et son rôle dans l'apaisement et la réduction des tensions sont indispensables

pour maintenir la stabilité et éviter toute erreur d'appréciation ou escalade le long de la Ligne bleue. Il est aussi essentiel que la FINUL veille au respect de la résolution 1701 (2006) à cet égard. Le Liban réaffirme l'importance de coordonner les activités entreprises par la FINUL et le Gouvernement libanais, conformément à la résolution 1701 (2006).

Le Président (*parle en russe*) : Je rappelle une fois de plus à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence et écouter respectueusement toutes les personnes qui souhaitent contribuer au débat d'aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Sergey Lavrov, Ministre russe des affaires étrangères, d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. J'adresse également mes remerciements à M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé.

Nous suivons avec beaucoup d'inquiétude l'évolution récente de la situation en Israël et en Palestine, y compris les tensions croissantes sur le terrain. Nous nous joignons à la communauté internationale pour exhorter toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute violence et de tout acte de provocation afin d'éviter une nouvelle escalade et de mettre fin au cercle vicieux de la violence. Nous appuyons tous les efforts déployés pour prévenir toutes les formes de violence, de terrorisme et d'extrémisme violent.

Les Philippines sont conscientes que le règlement du conflit israélo-palestinien est l'élément clef pour assurer la paix et la stabilité dans la région. Le conflit ne pourra jamais être réglé par la violence, mais seulement par un dialogue et des négociations dignes de ce nom, dans le respect du droit international. Nous continuons d'appuyer la mise en œuvre pacifique de toutes les initiatives prises par l'ONU pour régler le conflit au Moyen-Orient. Nous souscrivons à tous les efforts déployés pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient, tel qu'il est défini dans la feuille de route pour la paix établie par le Quatuor pour le Moyen-Orient, y compris les mesures positives à prendre immédiatement

pour inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la concrétisation de la solution des deux États, conformément à la résolution 2334 (2016). Les Philippines se sont toujours déclarées favorables à la création d'un État de Palestine vivant dans la paix et la sécurité avec ses voisins. À cet égard, elles réaffirment leur appui à la solution des deux États.

Nous saluons l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dans des circonstances extraordinaires, pour répondre immédiatement aux besoins humanitaires des populations touchées, réfugiées ou non, ainsi que des dizaines de milliers de personnes qui ont cherché refuge dans les écoles de l'Office à Gaza. Ses abris d'urgence sont équipés pour accueillir les personnes déplacées en période de conflit. Nous devons continuer d'appuyer les activités de l'UNRWA afin de protéger la fourniture de services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens.

Les Philippines exhortent les parties à mettre davantage l'accent sur l'instauration de la confiance. Nous leur demandons également de s'abstenir de toute action susceptible d'inciter à plus de violence. Nous encourageons les parties à démontrer clairement leur volonté de rechercher une paix juste et durable, qui serait sans aucun doute bénéfique non seulement à leurs peuples mais aussi au monde entier. Nous appelons toutes les parties prenantes, y compris le Quatuor pour le Moyen-Orient, à aider à négocier la meilleure solution diplomatique possible. Comme l'a souligné le Secrétaire général, il est essentiel de désamorcer la situation et de s'efforcer de rétablir un horizon politique. Les déclarations des États membres de l'Union européenne, celles de la présidence du Conseil de sécurité et le communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion qui s'est tenue à Aqaba sont des appels au calme dont on ne peut que se féliciter. Si elles sont mises en œuvre, les mesures définies à Aqaba pourraient constituer un point de départ important pour inverser les tendances négatives sur le terrain.

Nous nous félicitons en outre de l'établissement récent de relations diplomatiques entre Israël et un certain nombre de pays arabes en vue d'augmenter les chances de parvenir à un règlement global dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Enfin, les Philippines réaffirment qu'il importe de défendre les mesures susceptibles d'élargir l'espace de dialogue et de négociation, d'instaurer un climat de

confiance et de compréhension mutuelle et de favoriser la coopération au service de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous remercie d'avoir organisé le présent débat public, et je sais gré au Coordonnateur spécial Wennesland de l'exposé qu'il nous a présenté.

Au moment où nous nous réunissons pour discuter de la situation au Moyen-Orient, le conflit qui oppose Israël et la Palestine connaît l'un des épisodes les plus difficiles de son histoire. Les violations du statu quo historique régissant les Lieux saints, la profanation du caractère sacré de Haram el-Charif et les assauts brutaux et répétés de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa ont conduit à une dangereuse escalade de la situation, créant une spirale de violence. La Türkiye dénonce avec la plus grande fermeté l'incursion des forces de sécurité israéliennes dans la mosquée Al-Aqsa et la détention de nombreux civils palestiniens. Ces attaques dirigées contre des fidèles réunis dans la mosquée Al-Aqsa pendant le mois sacré du ramadan sont inacceptables. Nous avons entamé des discussions intensives avant et pendant le mois du ramadan, en particulier avec nos homologues israéliens à tous les niveaux. Nous avons mis en garde contre les dangers d'une telle escalade. Nous avons espéré que nos avertissements seraient pris en compte dès le début.

La situation dans d'autres parties du Territoire palestinien occupé n'est pas moins alarmante. Les colonies de peuplement illégales, les démolitions et les évacuations se poursuivent sans relâche. La violence des colons a atteint des niveaux sans précédent. En conséquence, de nombreux Palestiniens ont été tués depuis le début de l'année. Nous partageons les vives inquiétudes de la communauté internationale face à cette dangereuse tendance sur le terrain, qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques si rien n'est fait.

La Türkiye a insisté à maintes reprises sur la nécessité de remédier aux causes profondes du conflit israélo-palestinien et de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien. Les raisons qui expliquent l'absence de solution juste, durable et globale à la question palestinienne sont contraires aux principes fondateurs de l'Organisation. La fin de l'occupation est une condition préalable et essentielle à la recherche d'une solution durable au conflit. Nous ne pouvons parvenir à une paix

durable au Moyen-Orient sans la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Pour atteindre cet objectif, il est urgent de reprendre la voie politique et d'accélérer les efforts de revitalisation du processus de paix. Il convient aussi d'apporter un appui substantiel aux capacités de l'État palestinien en matière de finances, d'administration et de sécurité. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que la situation générale s'améliore si les conditions de vie et de sécurité dans le Territoire palestinien occupé ne s'améliorent pas.

Les puissants tremblements de terre qui ont frappé la Türkiye et la Syrie le 6 février ont également touché le Liban et ont eu des répercussions négatives sur les conditions de vie déjà difficiles des réfugiés palestiniens en Syrie et au Liban. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a une fois de plus démontré à quel point il jouait un rôle essentiel dans la fourniture d'une aide d'urgence en période de crise. Malgré ses difficultés financières, l'Office s'est rapidement mobilisé pour répondre aux besoins humanitaires et en matière de relèvement rapide des réfugiés palestiniens. Nous appelons tous les pays à appuyer son travail essentiel. La stabilité financière à long terme de l'Office doit être garantie afin que les services vitaux qu'il fournit à des millions de réfugiés palestiniens puissent être maintenus.

Nous gardons l'espoir qu'un jour, Israéliens et Palestiniens pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. La Türkiye continuera d'appuyer tous les efforts qui sont déployés pour trouver une solution globale et durable au conflit israélo-palestinien, sur la base de la vision de deux États égaux et indépendants. Elle continuera d'apporter son soutien indéfectible au peuple palestinien dans la réalisation de ses droits inaliénables, y compris le droit de vivre dans son propre État souverain et indépendant.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement la délégation russe de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de son excellente conduite de nos délibérations. Je vous souhaite beaucoup de succès pour le reste du mois.

Nous sommes réunis dans cette salle à quelques jours du soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, la

catastrophe qui a frappé le peuple palestinien qui a été expulsé et chassé de sa patrie et s'est retrouvé dispersé aux quatre coins du monde. Il rêve d'y revenir pour créer un État, comme cela a été reconnu par toutes les résolutions de l'ONU et les instances internationales. Ce rêve reste irréalisable en raison de l'obstination de la Puissance occupante et de sa politique de statu quo qui dure depuis des dizaines d'années. Les meurtres et les arrestations font partie intégrante de la vie quotidienne des Palestiniennes et des Palestiniens qui continuent de vivre sous le joug d'un régime d'apartheid qui leur refuse le droit à la liberté et à la vie et qui viole leurs droits les plus fondamentaux. Comment les choses peuvent-elles changer alors que la Puissance occupante continue de priver les musulmans et les chrétiens palestiniens de leurs droits religieux, y compris le droit d'accès à leurs lieux saints, comme nous l'avons constaté au début du mois, et comme c'est toujours le cas pendant les fêtes religieuses ? Et comme d'habitude, les autorités d'occupation n'ont pas été amenées à rendre compte de leurs actes.

Je tiens à réaffirmer que l'Algérie condamne fermement les incursions des forces d'occupation israéliennes dans la sainte mosquée Al-Aqsa et leurs attaques contre les fidèles. Nous insistons sur le fait que ces pratiques barbares et criminelles constituent une profanation des Lieux saints et une violation flagrante de toutes les lois et normes internationales. Cette réalité nous impose plus que jamais de mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour protéger le peuple palestinien, conformément à la résolution 904 (1994), qui demande que des mesures soient prises pour garantir la sécurité et la protection des civils palestiniens dans tout le territoire occupé, y compris, entre autres, une présence internationale ou étrangère temporaire. Nous soulignons également la nécessité d'activer tous les mécanismes multilatéraux internationaux et régionaux, qui visent à apporter soutien et protection à la population palestinienne. Malheureusement, ce soutien et cette protection sont pris en otage par les intérêts étriqués et les considérations politiques de certains dirigeants, et les Palestiniens seront les seuls perdants dans cette situation.

Compte tenu de son soutien indéfectible aux Palestiniens et de son engagement en faveur de leur unité dans toute négociation future, sur la base d'une vision claire et des paramètres internationalement reconnus, l'Algérie, sous la direction personnelle et directe du Président Tebboune, a accueilli plusieurs réunions de réconciliation entre factions palestiniennes qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration d'Alger. L'Algérie soutient l'aspiration de la Palestine à devenir un membre à part entière

de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que l'Autorité palestinienne exerce les fonctions d'un État. L'adhésion de la Palestine à l'ONU consacrera de manière permanente et sans équivoque le principe de la solution des deux États, qui a été pleinement approuvé par la communauté internationale. L'Algérie souligne une fois de plus sa position ferme et son appui inconditionnel au peuple palestinien frère, jusqu'à ce qu'il puisse exercer pleinement ses droits inaliénables, en premier lieu son droit à l'autodétermination et son droit de créer un État indépendant et souverain, avec Jérusalem pour capitale, et trouver une solution juste à la question des réfugiés. Nous réaffirmons que l'Initiative de paix arabe demeure indispensable à un règlement politique de la question palestinienne et qu'elle constitue une position commune qui a été confirmée dans la Déclaration d'Alger, adoptée lors du Sommet de la Ligue des États arabes.

Le silence assourdissant de la communauté internationale face aux souffrances du peuple palestinien et aux crimes perpétrés par les autorités d'occupation permet à ces dernières de poursuivre leurs plans visant à modifier la situation sur le terrain, ce qui compromet la possibilité d'une solution politique à la question palestinienne conformément au droit international. Les efforts faits pour recourir aux plus hautes instances sont devenus un crime qui est puni collectivement par les autorités d'occupation.

Nous tenons également à rappeler que le Haram el-Charif, avec toute sa superficie, est un lieu de culte réservé exclusivement aux musulmans, et nous soulignons le rôle de gardien joué par le Royaume hachémite de Jordanie dans la gestion de ses affaires. Toute tentative de modifier le statu quo historique et juridique en le divisant dans l'espace ou dans le temps est inacceptable et constitue une menace pour l'avenir de la Palestine ainsi que pour la sécurité et la stabilité de la région. C'est pourquoi nous devons relancer le processus de paix avec la participation de toutes les parties afin de parvenir à une solution durable à la question palestinienne, solution qui permette au peuple palestinien de jouir de tous ses droits inaliénables, y compris le droit d'établir un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Le Président (parle en russe) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.